

Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
21 novembre 2003
Montréal, Canada

La réunion est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à tous à cette seconde réunion du Conseil de fondation en 2003. Il souhaite que les membres puissent être informés du suivi de l'action de l'AMA et des progrès réalisés depuis la réunion de Copenhague et l'adoption du Code mondial antidopage au printemps. Il estime que les membres seront satisfaits de la situation actuelle. Il leur demande de se présenter et commence par lui-même : Dick Pound. Représentant du CIO, il préside le Conseil de fondation de l'AMA. M. Larfaoui est membre du CIO et président de la FINA. Mme Basser représente les gouvernements d'Océanie, M. Kasper est le représentant de l'AGFIS. Le professeur Hendricks originaire d'Afrique du Sud est ici au nom du Ministre Balfour pour l'Afrique. M. Reddie, membre du CIO en Grande-Bretagne, représente l'Association des Comités Nationaux Olympiques. M. Niggli est le directeur juridique et financier de l'AMA, le Dr Gerrard originaire de Nouvelle-Zélande représente les gouvernements et fait partie de l'Agence nationale antidopage néo-zélandaise. M. Ajan est le président de l'IWF et à ce titre siège au nom des Fédérations de Sports olympiques d'été. M. Kangcheng est chinois. Il est ici au nom de M. Li et représente le ministère chinois des Sports. M. Fasulo représente M. Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis. M. Granda Fraga est le directeur du Laboratoire antidopage de l'Institut de médecine du sport de Cuba. M. Ferrari préside le CONSUDE et est directeur général du département uruguayen des Sports. M. Besseberg est le président de l'IBU. Il siège au nom des Fédérations internationales olympiques de sports d'hiver. M. Barnes remplace M. Barthwell et représente le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. M. Kim originaire de Corée représente la région d'Asie au nom de M. Tg Kim. M. Hayashi est le directeur nouvellement nommé du bureau régional de l'AMA à Tokyo. M. Dielen dirige le bureau régional de l'AMA à Lausanne. Le Dr Garnier est le directeur médical de l'AMA, M. Andersen est le directeur Standards et Harmonisation de l'AMA. M. Wade est le directeur Education et Planification de l'AMA. Le Dr Rabin est le directeur Science de l'AMA. Mme Khadem est la directrice Communication de l'AMA. Le professeur de Rose représente l'ACNO. M. Shagdan représente l'Iran au nom de M. Mehralizadeh. M. Ndukwe, haut commissaire et chargé d'affaires de la haute commission nigérienne à Ottawa est présent au nom du colonel Musa Mohammed. Mme Crooks, membre du CIO, représente, comme M. Baar, la commission des athlètes du CIO. M. Walker, est l'envoyé du secrétaire général du Conseil de l'Europe et est l'un des représentants des gouvernements européens. M. Fetisov, président du Comité d'Etat de la Fédération de Russie pour le Sport et la Culture siège au nom du Conseil de l'Europe. M. Kaltschmitt est membre du CIO qu'il représente. M. Mavromatis est présent au nom du ministre grec de la Culture et des Etats membres européens. M. Pascual siège au titre de l'IPC pour M. Craven; M. Heffernan, est ici au nom du ministre irlandais des Sports, M. O'Donoghue, représentant des Etats membres européens. M. Mikkelsen, ministre danois du Sport et de la Culture représente l'Europe. Le Dr Schamasch, directeur médical du CIO est présent au nom du professeur Ljungqvist, président de la commission médicale du CIO. M. Takasugi représente M. Tokai, ministre adjoint exécutif chargé de l'Education,

Culture, Sports, Science et Technologie au Japon. Mme Elwani est membre de la commission des athlètes du CIO, M. DeVillers est le secrétaire d'Etat canadien au Sport amateur. M. Howman est le directeur général de l'AMA.

LE PRESIDENT souhaite, par ailleurs, la bienvenue à Mme Pigozzi, directrice de la division pour la promotion de l'éducation de qualité à l'UNESCO. L'AMA a invité l'UNESCO à la réunion car les deux organisations seront étroitement associées au cours des deux prochaines années qui verra l'élaboration et l'approbation de la convention que tout le monde attend.

Il tient également à souhaiter la bienvenue à M. Fetisov. Il est heureux du retour de M. Fetisov à Montréal sans patins et se félicite de pouvoir compter sur un représentant de la Fédération de Russie à la réunion.

2. Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation le 5 mars 2003 à Copenhague

LE PRESIDENT souligne qu'aucun commentaire ne lui est parvenu quant au procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de fondation. S'il n'en reçoit pas avant midi, il considérera que ce procès-verbal satisfait les membres du Conseil de fondation et donc qu'il est définitivement approuvé tel que distribué.

DECISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 5 mars 2003 à Copenhague est approuvé et dûment signé. Le procès-verbal sera diffusé sur le site web de l'AMA.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GENERAL se réfère à son rapport écrit présent dans le dossier des membres. Certains aspects de celui-ci appellent des précisions supplémentaires. En outre, il souhaite aborder quelques nouveaux points.

En ce qui concerne la trésorerie, on a dû décider une réduction drastique des finances à la suite des informations disponibles en mai 2003. Le Comité exécutif a donné des directives très strictes lors de sa réunion de juin et le personnel a extrêmement bien réagi aux difficultés que cela n'a pas manqué de provoquer. Le détail de cette situation figure dans le rapport du directeur financier. Certaines activités ont souffert du manque de contribution, la recherche en particulier. Il espère que ces problèmes s'estomperont à l'avenir.

Le personnel a été pratiquement entièrement restructuré. Des modifications sont intervenues. M. Wade a été nommé directeur Education et Planification, mais la fonction du Dr Garnier n'a pas été modifiée. Il est à présent directeur médical, ce qui tient compte davantage de ses qualifications médicales. M. Koehler, pour sa part, est passé directeur adjoint chargé de la politique et du développement des contrôles de dopage, en ligne avec les modifications stratégiques intervenues lors de la réunion de septembre du Comité exécutif. M. Hayashi a été nommé directeur du bureau régional du Cap. Un nombre limite de membres du personnel a été fixé. Il ne dépassera pas 35 personnes. Il est très satisfait personnellement des efforts du personnel de l'AMA et le félicite de sa performance.

De nombreuses présentations ont eu lieu durant l'année depuis qu'il occupe la fonction de directeur général. L'AMA insiste toujours à l'occasion de ces présentations sur l'importance qu'elle attache aux partenariats, à la collaboration avec ses partenaires constitutifs et au partage des connaissances. L'AMA souhaite être perçue par ses partenaires comme une bonne collaboratrice. Le symposium organisé à Colorado Springs en octobre est un exemple de cette nouvelle approche. Il a été co-organisé par l'USADA et financé par l'USOC. Une combinaison très réussie que l'AMA a l'intention de reproduire

en mettant au point d'autres modèles de bonnes pratiques et en s'efforçant d'échanger les connaissances encore davantage.

L'AMA a lancé un appel en vue d'accueillir des stagiaires intéressés à séjourner à Montréal durant trois ou six mois. L'AMA souhaite un échange d'expertise et elle est également à l'écoute de ce que pourrait proposer les cabinets juridiques de Montréal, car elle a besoin d'un surcroît d'expertise juridique.

En ce qui concerne la THG (tétrahydrogestrinone), il félicite l'USADA et le laboratoire de l'UCLA pour leur travail dans ce domaine. L'AMA a formulé des recommandations aux FI et aux ONAD pour qu'ils testent à cette substance les échantillons actuellement conservés. Elle se félicite des réponses favorables qu'elle a reçues. L'AMA, conjointement avec le CIO, a également publié un avis, afin que tout le monde soit informé que la THG figure à présent sur la Liste 2003 et qu'elle est également inscrite sur celle de 2004.

M. Terry Madden, directeur général de l'USADA a assisté à la réunion du Comité exécutif la veille et indiqué la procédure suivie en soulignant qu'il se félicitait de la coopération que l'AMA a reçue de plusieurs de ses partenaires. Il a confirmé que la THG était bien une substance améliorant la performance et que le Pr Catlin se chargera de transmettre les indices concordants. Les audiences relatives aux infractions seront probablement terminées à la fin de janvier 2004.

Une réunion a eu lieu avec l'UCI après la publication du rapport des observateurs indépendants sur le Tour de France qui a provoqué une réaction de sa part. L'AMA a diffusé sur son site web les commentaires de l'UCI relatifs à ce rapport des observateurs indépendants. Elle a procédé de la même façon pour le rapport sur les Championnats du monde de la FIS qui a eu lieu plus tôt dans l'année. L'AMA transmis les commentaires de l'UCI aux membres de l'équipe des observateurs indépendants, lesquels n'ont pas jugé utile de modifier leur rapport, car ils restaient satisfaits de la façon dont ils avaient rendu compte de la compétition.

Plusieurs réunions ont été tenues entre l'AMA et la FIFA. Elles ont donné lieu à des échanges d'information avec les officiels de cette FI. Il se trouve qu'il a fait un exposé sur les sanctions à une conférence en Australie, au début du mois. Selon les commentaires repris dans les médias, il semblerait que la FIFA accepte la position présentée par son intervention, laquelle expliquait le fonctionnement du Code en terme de sanctions. L'AMA attend encore l'acceptation officielle du Code par la FIFA. Une équipe d'observateurs indépendants sera présente à la Coupe du monde de football des jeunes à Dubaï à la mi-décembre, dirigée par M. Walker et comprenant les Drs Garnier et Hugué. Il y en aura également une à la finale de la Coupe Davis, sur une invitation de M. Ricci Bitti. La composition de l'équipe des observateurs indépendants aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques à Athènes sera prochainement arrêtée.

Concernant le cas Jerome Young, le CIO et l'AMA ont formé une commission conjointe pour enquêter sur cette affaire. On s'efforcera d'obtenir de l'USATF qu'elle transmette les informations en sa possession au CIO et à l'IAAF. L'AMA et le CIO attendent la réponse de la fédération américaine.

On a également demandé à l'AMA de revoir le processus suivi par les ATP concernant la série de cas de nandrolone découverts plus tôt cette année. Le rapport sera prêt prochainement.

L'AMA demande leur soutien à ses partenaires sous forme de lettres d'information et de matériel antidopage, afin qu'elle puisse demeurer à jour avec les actions entreprises.

Par ailleurs, il souhaiterait personnaliser les bureaux du siège et leur donner « l'esprit AMA ». C'est la raison pour laquelle il a fait appel aux membres du Comité exécutif pour qu'ils remettent des souvenirs de leur pays ou de leur sport, lesquels pourraient être exposés dans la salle de réunion du Comité exécutif. Il aimerait personnaliser cette salle et rendre les bureaux de l'AMA plus accueillants.

M. DEVILLERS remet au directeur général un pare-vent de l'équipe olympique canadienne à Salt Lake City.

LE PRESIDENT déclare qu'il est très satisfait du travail du directeur général et de la manière dont le personnel s'est rallié à lui pour le soutenir et faire face aux difficultés financière que rencontre l'AMA.

Par ailleurs, il tient à adresser ses remerciements à M. Syväsalmi, ancien directeur général de l'AMA pour la qualité du travail qu'il a accompli depuis l'installation de l'AMA jusqu'à l'adoption du Code mondial antidopage à Copenhague. M. Syväsalmi a remis sa démission au début du mois d'août et est retourné le mois suivant en Finlande, où il a repris ses fonctions au sein du département finlandais des Sports. L'AMA doit beaucoup à M. Syväsalmi, qui a lui rendu un fier et dévoué service cette période initiale. Il mérite que l'organisation lui rende cet hommage.

Dans l'esprit d'ouverture et de transparence de l'AMA, la réunion sera accessible aux médias. Des représentants de presse seront donc présents au cours de la présente séance. Par ailleurs, une photo des membres sera prise avant le déjeuner.

M. LARFAOUI félicite le directeur général de son rapport. Au sujet des réunions avec la FIFA, il souhaiterait davantage de précisions sur la question et des détails supplémentaires. Quelle est la position de l'AMA pour ce qui est de l'acceptation du Code par la FIFA ? Nombreuses sont les fédérations qui se posent cette question.

MME BASSER souhaiterait également obtenir davantage d'informations à propos des réunions avec la FIFA.

LE DIRECTEUR GENERAL précise que l'intervention dont il a été question dans les médias était celle qu'il a faite lors d'une conférence juridique en Australie. Il s'agit d'une explication des sanctions disponibles en vertu du Code et des procédures susceptibles d'être reprises par les tribunaux lorsqu'il leur est donné d'entendre des infractions à la réglementation antidopage. Ce n'était qu'une explication du Code et en aucun cas une modification ni une déviation du processus de sanctions exposé dans ce Code. De même, qu'il n'y a eu aucune entente avec la FIFA ou Team Sports et aucun écart par rapport au Code tel qu'il est rédigé et qu'il a été approuvé à Copenhague.

S'il y a des commentaires sur ce document - qui sera disponible - il est tout disposé à en prendre connaissance.

LE PRESIDENT souligne que toutes les personnes présentes sont originaires soit du monde politique soit du monde politico-sportif. Les membres comprendront donc que, parfois, des objectifs stratégiques et tactiques sont poursuivis par l'entremise des médias. Le Code est le Code tel qu'il a été adopté. La FIFA et toutes les autres FI présentes à Copenhague ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à l'adopter. Ceci n'a pas changé et ne changera pas.

DECISION

Le rapport du directeur général est approuvé.

4. Administration

4.1 Appartenance au Conseil de fondation

LE DIRECTEUR GENERAL se réfère à la documentation figurant dans le dossier des membres expliquant le système de rotation. Certaines failles exigent d'être comblées, c'est la raison pour laquelle il a été demandé aux membres ou personnes responsables de préciser à l'AMA qui fait partie du Conseil de fondation avec les détails nécessaires pour les joindre. Ce point n'est soumis aux membres que pour information.

DECISION

L'information sur l'appartenance au Conseil de fondation a été notée.

4.2 Comité exécutif 2004

LE DIRECTEUR GENERAL annonce qu'une décision est nécessaire sur ce point et se réfère à la documentation fournie. Il est demandé au Conseil de fondation de nommer les membres du Comité exécutif pour 2004.

LE PRESIDENT demande aux membres s'ils sont en faveur de cette proposition.

M. BARNES aimerait savoir d'où vient l'usage du terme *Président du Comité exécutif*? A la lecture de la constitution, il constate qu'en vertu de l'Article 11 la personne qui dirige le Comité exécutif est le « *Chairman* ». Quelle est la raison de l'utilisation du terme *Président* ?

LE PRESIDENT répond que ne s'agit que d'un usage commun et qu'il y a souvent confusion entre les deux termes.

M. BARNES souhaite que le document soit modifié avant qu'un vote n'intervienne.

LE PRESIDENT déclare qu'il serait heureux d'être élu *Chairman* en anglais. Il n'en demeure pas moins que le terme, en tout état de cause, sera probablement traduit en français par *Président*, car il ne lui semble pas que le terme *Chairman* existe dans cette langue.

M. NIGGLI désire confirmer la représentation asiatique avant le vote sur la proposition.

M. TAKASUGI précise que pour la région d'Asie, M. Tokai continuera d'être le membre du Comité exécutif et cette décision a été approuvée par les pays de la région d'Asie.

LE PRESIDENT demande si les membres se satisfont de la nomination du Comité exécutif avec le terme anglais de *Chairman* et de *Président* en français et avec M. Takasugi comme seul représentant de l'Asie.

LE DIRECTEUR GENERAL souligne qu'il a récemment rencontré le président du CIO avec lequel il a discuté de l'AMA, de la nécessité d'une direction forte et de la pérennité de son fonctionnement jusqu'aux Jeux de 2006 à Turin, puisque c'est la période de mise en oeuvre du Code par tous les partenaires. Le président du CIO a indiqué que le Mouvement olympique acceptait volontiers que M. Pound continue d'occuper la fonction de Président de l'AMA jusqu'aux Jeux Olympiques de 2006 à Turin, afin de garantir cette application initiale du Code. Aucune objection n'a été soulevée par les gouvernements membres du Comité exécutif, dès lors, il présume que le Conseil de fondation pourrait consentir à ce que la présidence du Comité exécutif de l'AMA continue d'être occupée par le Président du Conseil de fondation jusqu'aux Jeux Olympiques de 2006. Il demande au Conseil de fondation d'approuver que M. Pound demeure le Président jusqu'à cette date.

M. DEVILLERS déclare que cette proposition n'a entraîné aucune objection au cours de la réunion de la veille. La question a également été soulevée lors des réunions des gouvernements siégeant au Comité exécutif. Le groupe s'est mis d'accord pour traiter « un mandat à la fois ». Au bout du compte, il reste envisagé que les gouvernements aient la possibilité d'occuper la présidence à leur tour le moment venu. De leur point de vue, les gouvernements préféreraient ne parler que d'un mandat, celui de 2004.

LE PRESIDENT estime qu'il lui faut quitter la pièce pour laisser les membres discuter de cette question entre eux.

LE DIRECTEUR GENERAL précise que deux points sont soulevés : l'élection du président du Comité exécutif, poste qui reste déterminé d'année en année par le Comité exécutif et l'élection du Président du Conseil de fondation qui est différente et peut être prolongée. Il préférerait poursuivre avec la présidence du Conseil de fondation telle

quelle, afin que ceci n'interfère pas avec la suggestion de M. DeVillers de revoir le Comité exécutif tous les ans. Il demande aux membres d'envisager sérieusement le fait que l'AMA et sa direction ont besoin de continuité. Il fait appel à une expression de soutien en ce sens.

M. DEVILLERS précise que les gouvernements s'efforcent de trouver un postulant pour la fonction de vice-président, quelqu'un qui pourrait progressivement prétendre à la présidence. Il estime que du seul point de vue canadien, il conseillerait d'arrêter également à un an le mandat du président du Conseil de fondation.

LE DR SCHAMASCH souhaiterait que la partie des sports ait la possibilité de se rencontrer pour discuter de la question avant que la décision soit prise.

LE DIRECTEUR GENERAL indique que la question pourrait être traitée à la réunion de juin, ce qui laisse la possibilité aux membres d'en discuter auparavant.

M. MIKKELSEN déclare que les gouvernements sont très satisfaits de la présidence de M. Pound, mais il s'agit également d'une question de principe. La présente organisation combine gouvernements et organisme sportif, ce qui ne met pas en cause M. Pound lui-même, ni son action qui est en tout point satisfaisante. Néanmoins, il s'agit d'une décision importante et il estime que le Conseil de fondation devrait bénéficier d'un peu plus de temps pour s'assurer qu'il prend la bonne décision à ce sujet.

LE DIRECTEUR GENERAL considère qu'il a pu jauger de l'atmosphère de la réunion et que le soutien pour le Président est sans réserve, mais que le Conseil de fondation devra examiner la question en juin 2004.

M. REEDIE se dit entièrement satisfait de ce résultat, mais les membres doivent réfléchir avec soin avant de changer les personnes qui ont conduit l'AMA à travers un processus très complexe. Les membres doivent bien se rendre compte de la somme d'efforts que cela suppose, ainsi que du travail et des compétences demandés et qui sont fournis.

DECISION

Le Comité exécutif pour 2004 est approuvé et la décision concernant la nomination du Président du Conseil de fondation jusqu'en 2006 est repoussée à la réunion du Conseil de fondation en juin 2004.

4.3 Appartenance aux comités de travail

LE DIRECTEUR GENERAL précise que le document figurant dans le dossier des membres leur est soumis pour information. Les comités de travail, approuvés par le Comité exécutif ont été formés. Une question relative aux statuts, à la composition et à la rotation de ces groupes sera abordée plus tard, une fois que les modifications aux Statuts seront intervenues. La direction publiera les périodes de rotation pour l'appartenance à ces comités.

LE DR SCHAMASCH demande si ces comités de travail ne pourraient pas avoir des rapporteurs plutôt que des « *présidents* » en français.

LE DIRECTEUR GENERAL répond que les groupes de travail ont toujours eu des *chairmen* (*présidents*). Néanmoins, la proposition peut être étudiée. Il s'agit d'une suggestion utile.

DECISION

Le rapport sur l'appartenance aux comités de travail est approuvé.

4.4 Compte rendu d'activité des bureaux régionaux

LE DIRECTEUR GENERAL se réfère au rapport présent dans le dossier des membres. Il remercie le gouvernement d'Afrique du Sud de son soutien financier, sans lequel il n'aurait sans doute pas été possible d'ouvrir de bureau régional dans ce pays cette année. L'AMA va surveiller l'évolution des deux bureaux avec soin et reste dans l'attente de l'action que ces bureaux vont pouvoir entreprendre dans ces deux parties du monde où la présence et la diffusion d'information sont indispensables.

MR WALKER mentionne la légère préoccupation exprimée par le groupe de surveillance ce mois-ci à propos d'un potentiel conflit d'intérêts concernant le bureau régional du Cap. Le bureau est financé dans une large mesure par le gouvernement sud-africain et son directeur est également originaire de ce pays. Il est essentiel de s'assurer que l'indépendance de ce bureau est préservée. Ceci ne laisse pas d'inquiéter quand bien même rien jusqu'à présent ne justifierait une intervention à ce sujet. Il espère que l'AMA reste conscient de ce problème potentiel.

LE DIRECTEUR GENERAL déclare que l'AMA a entrepris un audit indépendant du bureau et s'est assurée que la documentation adéquate relative aux conflits d'intérêts et à la confidentialité a été signée. Les mesures appropriées ont été prises pour éviter tout conflit d'intérêts. L'AMA est tout à fait satisfaite des dispositions prises concernant la sécurité et la confidentialité au sein même du bureau. Il s'est rendu en Afrique du Sud pour s'assurer que toutes ces questions étaient correctement observées. Et il est convaincu que c'est bien le cas. On veillera à ces points avec la plus extrême attention.

DECISION

Le compte rendu d'activité des bureaux régionaux est approuvé.

4.5 Athènes 2004

LE DIRECTEUR GENERAL se réfère au rapport qui figure dans le dossier des membres. Il n'y aura pas de réunion du Conseil de fondation à Athènes. Le CIO a précisé qu'il serait préférable qu'il n'y ait pas trop nombreuses manifestations annexes durant les Jeux, il n'en demeure pas moins que l'AMA organisera une réunion informelle à Athènes durant les Jeux Olympiques.

DECISION

Le rapport sur Athènes 2004 est approuvé.

5. ADAMS – Système de gestion et d'administration antidopage

LE PRESIDENT précise que le Conseil de fondation va être informé des dernières difficultés dans lesquelles l'AMA se débat. Comme les membres le savent, une fois que le Code mondial antidopage sera en vigueur, applicable sans réserve et adopté par tous les partenaires constitutifs de l'AMA, il incombera à cette dernière une tâche énorme de coordination. La direction de l'AMA et ses conseillers externes ont planché sur un système que M. Hoistad va maintenant présenter aux membres du Conseil de fondation.

5.1 Information et compte rendu d'activité

M. HOISTAD annonce qu'à la suite de la décision du Comité exécutif de l'AMA en septembre 2003, une équipe de projet a été créée pour arrêter les conditions qui seraient exigées du système ADAMS et proposer une définition sur la base des exigences du Code. Ce système est en cours d'élaboration avec principalement trois composantes : un centre d'information, un système de localisation, ainsi qu'un système de contrôle antidopage.

Le système Adams se présentera sous la forme d'un service centralisé fonctionnel susceptible d'aider l'AMA et ses partenaires constitutifs à accomplir leurs opérations et à remplir leurs obligations en vertu du Code mondial antidopage.

Le centre d'information recevra les données des contrôles antidopage en et hors compétition, les AUT (autorisations d'usage à des fins thérapeutiques) approuvées et les informations sur les mauvais résultats d'analyse et autres infractions pour dopage. Il fera correspondre les données des contrôles de dopage reçues avec les résultats de laboratoire, mettra ces informations à la disposition des athlètes et/ou des partenaires concernés et rendra public les informations statistiques.

Le système de localisation facilitera la collecte des informations permettant de retrouver les athlètes désignés dans les groupes à contrôler au plan national et/ou international et rendra ces informations accessibles.

Le système de contrôles antidopage gèrera et fera fonctionner un programme de contrôles de dopage (en et hors compétition) comprenant un plan de répartition des contrôles, une sélection des athlètes, des ordres de mission, la gestion des DCO/ADO, l'inscription des données et la gestion des résultats.

L'équipe de projet est installée et étudie un plan de fonctionnement du projet ADAMS. Elle s'est assurée la collaboration de CGI, société de conseil indépendante.

Elle a mené un grand nombre de séminaires et autres ateliers, plusieurs téléconférences auxquels vient s'ajouter naturellement beaucoup de travail personnel au cours des deux derniers mois. Ceci a permis le développement d'une nouvelle équipe pour ce projet ADAMS. L'équipe se compose de lui-même, de MM. Koehler et Dielen de l'AMA, avec l'assistance de CGI ainsi que de deux membres du personnel du Comité olympique norvégien et de membres du personnel de l'Agence australienne antidopage.

Sur la base des précédents rapports fournis par CGI et de la tâche effectuée au cours des derniers mois, l'équipe de projet a recommandé à la direction de l'AMA que l'ASDA et la NIF, avec leurs propres partenaires, aient la possibilité, en tant que membres de l'équipe de projet menée par l'AMA, de coopérer à titre de partenaire de plein droit, avec toute la connaissance et l'expérience des organisations dont ils relèvent, en vue de faire naître la solution correspondant le mieux aux objectifs de l'AMA et aux conditions exigées par elle sur la base de la plateforme NAIS.

L'expérience et les connaissances de l'ASDA dans les systèmes et processus relatifs au contrôle de dopage, combinées à celles que la NIF a acquises dans la création d'une plateforme solide pour l'environnement multinational et multisport garantissent à l'AMA les meilleures chances de succès.

CGI servira d'auditeur externe et assurera le contrôle indépendant du projet aux principales étapes.

A propos des exigences du système : ADAMS recevra et gèrera les informations exactes sur la localisation précise des athlètes, créant ainsi une source cohérente et unique des informations relatives aux athlètes. Le système sera également le dépositaire des données provenant des contrôles antidopage en et hors compétition transmises par les ONAD. L'AMA est responsable de la gestion du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des laboratoires accrédités. Par ailleurs, elle doit rendre accessible toutes les informations contenues dans le système ADAMS aux athlètes et aux partenaires concernés et s'assurer de la publication, au moins annuelle, des rapports statistiques résumant les informations gérées par le système. L'AMA est, bien entendu, tenue à la plus stricte confidentialité de toutes les informations d'ordre privé contenues dans le système ADAMS et de leur destruction dans les délais impartis, une fois celles-ci devenues obsolètes pour le système, conformément aux règles et règlements applicables. Le système doit permettre la gestion et le fonctionnement d'un programme de contrôle de dopage comprenant répartition des tests, ordres de mission, gestion et compte rendu des résultats aux autres modules du Système ADAMS à l'intention des partenaires.

D'autres stipulations ont pour objet de permettre aux partenaires de produire des rapports et d'extraire les informations nécessaires contenus dans le système ADAMS selon des formats standards, recevoir et gérer les AUT transmises par l'ensemble des ONAD, recevoir l'information et les mauvais résultats d'analyse et ou les infractions et sanctions relatives au dopage.

Outre ces conditions exigées du système ADAMS, l'équipe de projet a défini des conditions en option qui ne seront pas envisagées dans la présente phase : il s'agit de fournir un soutien à la surveillance de l'observance du Code.

L'AMA établira ses priorités dans l'ordre suivant : mise au point des conditions du projet et d'un plan de fonctionnement, création d'une base solide, lancement du centre d'information, production du système de localisation et du système de contrôles de dopage.

Un groupe de travail doit être mis en place pour évaluer les implications et restrictions légales relatives à la possession des informations que contient le système ADAMS et des responsabilités découlant de la collecte, de la détention et de la diffusion d'informations d'ordre privé et de l'usage de diverses technologies de cryptage.

Pour ce qui est de la contribution des partenaires, il s'agira d'une sélection de partenaires au fur et à mesure du projet comme groupe de référence. On s'assurera de la participation des partenaires ainsi que de l'engagement à transmettre et à recevoir les informations indispensables électroniquement, d'autant que le code ne rend pas cela obligatoire. Il y aura également des plans d'éducation mis à la disposition des partenaires.

Parmi les autres points relevés, on compte la question d'une identification unique de l'athlète : on s'attachera à la création d'une carte d'identité unique et mondiale de l'athlète qui sera mise au point en coopération avec le CIO. On compte également l'interprétation des exigences du Code mondial antidopage, à savoir les informations disponibles par rapport aux informations exigées.

M. HOISTAD note les implications financières du projet ADAMS. L'AMA a alloué un maximum de USD 2,8 millions de financement pour financer le projet ADAMS en 2004. D'après la tâche actuellement effectuée par l'équipe de projet et les négociations prévues avec les fournisseurs, l'impact financier devrait être moindre. Le coût des quatre prochaines années ne devrait pas dépasser les USD 2 millions. L'obtention de moyens supplémentaires devra être justifiée au cas par cas et une analyse financière détaillée sera nécessaire pour valider et confirmer les coûts, car le projet sera réalisé avant d'être rendu obligatoire.

Les prochaines étapes comprennent la mise au point du concept de fonctionnement et des procédures, la réalisation d'une analyse financière du projet, la négociation des accords avec les membres de l'équipe de projet (CGI, NIF et l'ASDA) pour la participation à long terme et le fournisseur de la plateforme et des services associés.

La veille, le Comité exécutif a donné son accord pour que la direction de l'AMA lance la phase 1 du projet ADAMS (janvier à décembre 2004), dans le cadre du budget alloué le respect des objectifs de fonctionnement et des facteurs de succès présentés la veille. Les contrats négociés et l'analyse financière détaillée seront transmis par la direction de l'AMA au Comité exécutif en dehors de la session (en janvier et février 2004) pour approbation définitive.

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires et des observations. Il s'agit d'une partie extrêmement importante de la programmation des activités de l'AMA et on y a fait très attention.

M. BAAR soutient le Système de localisation, mais il lui semble que cela comprend des informations privées portant sur des circonstances personnelles relatives aux athlètes, ce qui devrait être pris en compte.

LE PRESIDENT rappelle que cela a été soigneusement envisagé. La sécurité et la confidentialité sont des éléments très importants du système.

En revanche, il est un peu embarrassé d'accorder son approbation lorsqu'il est mentionné la destruction d'archives. Dans les documents qui seront diffusés sur le site web à l'issue de la réunion, qui refléteront l'approbation du Conseil de fondation, il préférerait voir qu'il est question de rétention d'archives plutôt que de destruction.

DECISION

L'information sur le projet ADAMS et le compte rendu d'activité sont approuvés.

6. Finances

6.1 Finances et Juridique – Compte rendu d'activité

M. NIGGLI se réfère à son rapport qui figure dans le dossier des membres et en souligne quelques points.

La comptabilité est reprise en interne depuis janvier 2003, le résultat en sera soumis aux membres par M. Reedie. Ceci représente pour l'AMA une économie substantielle.

L'AMA a décidé de changer de devise de référence et de passer du franc suisse au dollar US, principalement pour réduire les effets de variation du taux de change.

Les membres pourront également prendre connaissance du procès-verbal de la réunion du Comité Finances et Administration qui s'est déroulée en août dernier. Au point sept, les membres constateront que ce comité a décidé d'étudier un projet de budget plus tôt dans l'année, afin de pouvoir le soumettre en juin aux gouvernements et faciliter ainsi leurs procédures budgétaires.

Conformément à une décision prise l'année dernière, la comptabilité sera tenue selon les normes comptables internationales à compter de janvier 2004.

Sur le plan juridique, l'AMA a renouvelé son contrat d'assurance responsabilité, ce qui est toujours un exercice difficile mais il se félicite du résultat. Le contrat court désormais jusqu'en août 2004.

Les projets de recherche progressent de manière satisfaisante et de nouveaux contrats sont signés pratiquement tous les jours.

Le logo de l'AMA est à présent protégé dans le monde entier. Il s'agit d'un processus plutôt immédiat dans la plupart des pays, bien que certains d'entre eux aient posés des difficultés.

L'AMA projette de revoir tous les accords qu'elle a passés avec les FI, afin de s'assurer qu'ils respectent bien tous les nouvelles règles établies par le Code mondial antidopage. Dans le même esprit, elle va, par ailleurs, procéder à la révision de certains de ses propres statuts. Le Code demeure bien évidemment l'une des priorités de l'AMA et pour ce qui est de l'aspect juridique, il a passé du temps avec les FI pour tenter de les aider dans ce domaine.

Un comité de travail a été créé pour étudier les cas positifs qui ont surgi au cours des trois dernières années. Ce comité a réuni du matériel provenant de tous les partenaires et il organisera une téléconférence prochainement.

L'UNESCO a lancé la procédure d'élaboration de la convention et il reste en relation étroite avec l'UNESCO à ce sujet.

MME CROOKS demande ce qu'il en est de l'assurance D&O.

M. NIGGLI lui répond que l'AMA dispose de deux assurances, une assurance responsabilité qui couvre les membres du Conseil de fondation et l'assurance D&O. Cette couverture s'élève à environ FS 35 millions.

DECISION

Le compte rendu d'activité du département
Finances et Juridique est approuvé.

6.2 Vérification des comptes 2002

M. REEDIE annonce que M. Roth, de PricewaterhouseCoopers, est venu à Montréal pour présenter la vérification des comptes. C'est la dernière année où les comptes seront soumis sous cette forme, c'est-à-dire en dollars américains et en francs suisses. A l'avenir, la présentation sera quelque peu différente.

MR ROTH demande aux membres de se référer au rapport du Conseil de fondation soumis par les vérificateurs et qui figure dans leur dossier. Pour PricewaterhouseCoopers, la comptabilité et les états financiers sont conformes aux exigences du droit suisse et aux actes de la fondation. PricewaterhouseCoopers recommande que les états financiers soient soumis à l'approbation des membres.

La comptabilité de 2002 figure en francs suisses et les états financiers sont également présentés dans cette devise, conformément aux exigences du droit suisse. Par commodité des chiffres sont transmis en dollars, en utilisant le taux de change de clôture de l'année. Etant donné qu'une grande partie de l'actif et du passif ainsi que des transactions de l'AMA ne s'opère pas en francs suisses, la présentation des comptes dans cette devise accroît la volatilité provoquée par les taux de change. En prenant connaissance du bilan, les membres pourront se rendre compte que l'AMA est à la tête d'un actif total de FS 9,8 millions, représentés dans un large mesure par ses soldes de caisse et en banque. Pour ce qui est du passif et des fonds propres, les membres constateront un reliquat de fonds propres de FS 0,7 million. Concernant le relevé des recettes, le compte d'exploitation s'élève à FS 20,7 millions en 2002 et les dépenses de fonctionnement sont de 19,7 millions, en comptant l'allocation de FS 3,4 millions à la recherche en 2002 et le poste des taux financiers et de change, ce qui a pour résultat FS 4,05 millions de frais supplémentaires pour l'année.

LE PRESIDENT demande l'approbation des comptes vérifiés par PricewaterhouseCoopers pour 2002. Il souhaite également l'approbation du bilan financier de l'Agence Mondiale antidopage vérifié au 31 décembre 2002.

DECISION

Les états financiers et les comptes 2002
vérifiés sont approuvés. Il est pris note de
l'abstention de M. Barnes.

LE PRESIDENT demande si M. Barnes souhaite offrir l'explication de son abstention au nom du gouvernement des Etats-Unis.

M. BARNES répond qu'il ne souhaite pas donner de précision.

6.3 Comptes trimestriels / Bilan de trésorerie

A l'intention des membres du Conseil de fondation, M. REEDIE souligne que le Comité Finances et Administration a enregistré précisément chaque centime reçu et dépensé sur une base trimestrielle. Le premier document dont il souhaite parler brièvement fait état du bilan consolidé pour le troisième trimestre de l'année 2003, ainsi qu'un bilan des profits et pertes. Les *Sommes à encaisser* en page 2 du bilan sont des impôts que l'AMA a acquittés aux gouvernements fédéral et provincial canadiens. Il estime qu'une partie d'entre eux sont récupérables et en cours de récupération. A la troisième page, on constate que l'ensemble des actifs disponibles s'élève à un peu plus de USD 14 millions.

Commençant à la page 6, le bilan des profits et pertes consolidé indique les chiffres du 1^{er} juillet au 30 septembre 2003. Une comparaison est proposée avec les trois

trimestres de l'année écoulés jusqu'à présent. Les membres vont ainsi pouvoir commencer à se faire une idée du niveau de dépenses. On constate un apport de revenu extraordinaire sous la forme d'un versement de USD 138,460. Il s'agit d'une donation provenant d'une chaîne de télévision norvégienne, qui a eu la malchance de mal présenter un programme et c'est ce qui lui en a coûté. L'AMA se félicite d'avoir accepté ce règlement financier amiable. En page 8, vers le début de la page, des paiements tels que le fonds des retraites du Québec et l'assurance chômage sont des souscriptions obligatoires, auxquelles l'AMA est astreinte au bénéfice de son personnel au Canada. Cela paraît très modeste au troisième trimestre et était beaucoup plus élevé jusqu'à présent, étant donné qu'en début d'année, l'AMA a dû acquitter des retards de paiements datant de 2002. En page 9, les membres peuvent constater une réduction significative des dépenses de fonctionnement. Ceci reflète évidemment la déclaration du directeur général selon lequel la direction contrôle étroitement les dépenses. En pages 10 et 11, les analyses de laboratoire lors des contrôles en et hors compétition représentent, en fait, l'analyse actuelle des échantillons du programme de contrôles hors compétition que l'AMA a dû respecter, alors que le contrôle de professionnalité des laboratoires se réfère au système actuel de vérification des compétences des laboratoires.

La différence dans cette série de comptes concerne les bourses de recherche. Ces montants ont été affectés dans les comptes de l'AMA et seront payés lorsque les projets parviendront à un certain stade. Plutôt que de les garder dans les profits et pertes, ils ont été placés dans le bilan financier.

On a constaté une réduction des dépenses affectées aux services d'experts, étant donné l'achèvement de la rédaction du Code. Après contrôle de leur coût, les communications par téléphones portables et les abonnements internet ont diminué.

LE PRESIDENT demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant les comptes trimestriels.

M. REEDIE se réfère à la pièce jointe précisant le niveau actuel des recettes et des dépenses comparées aux recettes et aux dépenses budgétées. Il s'agit d'un document utile qui permet aux membres de constater la précision des projections budgétaires du Comité Finances et si le cadre qu'il s'est fixé pour l'année sera respecté. Les membres pourront voir également que *salaires, avantages et charges sociaux* sont assez élevés en terme de pourcentage, ceci s'explique facilement, dans la mesure où l'AMA dépend d'un financement en dollars américains mais qu'elle paie son personnel en dollars canadiens, lequel a été porté à la hausse par rapport au dollar américain, expliquant de ce fait des coûts un peu plus élevés. Les coûts figurant à la rubrique Standards et Harmonisation sous le poste *Coûts de fonctionnement des départements, salaires et charges sociales*, sont plus élevés parce que l'AMA recrute du personnel en ce moment. Deux personnes nouvelles sont, en effet, prévues et l'une d'entre elles a déjà été nommée.

Sous la rubrique Code, les dépenses finales sont un peu plus élevées. Le budget a été réduit mais il estime que le Comité Finances n'avait pas vraiment bien prévu ce chiffre. Il était dépassé plutôt le budget pour ce poste.

Les *coûts de développement du site web* dépasse également le budget prévu, ce qui provient du fait que le Comité Finances a fait passer le budget général de USD 200 000 à 100 000, indiquant clairement par là qu'il était nécessaire de réduire les dépenses.

Il espère que les membres sont convaincus d'avoir tous les éléments nécessaires à leur information.

DECISION

Les comptes trimestriels et le bilan de trésorerie sont approuvés.

6.4 Compte rendu du versement des contributions des gouvernements

M. REEDIE se réfère au document figurant dans le dossier des membres. Cette page - disponible sur le site web - est mise à jour quotidiennement. Il est ainsi possible de savoir qui a effectué sa contribution et qui ne l'a pas fait.

A propos des contributions de l'Ukraine et de l'Italie. Il a, tout d'abord, pris contact avec les représentants du mouvement olympique ukrainien et, étant donné que le gouvernement semble incapable de faire son versement, il a été entendu que le CNO s'en acquitterait à sa place. Il espère que les contributions de 2002 et 2003 seront elles aussi réglées.

Le gouvernement italien a dû modifier la loi afin de pouvoir effectuer le paiement et le sous-secrétaire d'Etat au Sports, Mario Pescante s'est engagé à payer les contributions de 2002 et 2003.

Il reste manifestement quelques problèmes à collecter des petits montants dans certaines parties du monde. Les pourcentages disponibles pour 2003 sont impressionnants : 48% en Afrique, 15% pour cent dans les Amériques, 84% en Asie, 85% en Europe et 100% en Océanie. Les membres vont donc pouvoir travailler en sachant que le secteur précis avec lequel l'AMA doit obtenir l'aide des gouvernements est celui des Amériques. Il comprend qu'un paiement de USD 1 million est dû de la part des USA à la fin du mois d'octobre et il espère que cette somme sera bientôt perçue.

M. DEVILLERS se réfère à la question des paiements par les Amériques. Aucun des pays n'ayant pas payé pour 2002 n'a encore accepté de le faire. En ce qui concerne le paiement pour 2003, les USA ont entrepris de payer USD 800 000 et, à propos des versements à venir, certains pays présents aux réunions ont accepté d'utiliser un formulaire OAS modifié pour effectuer leurs versements conformément à celui-ci. Malheureusement, hormis cela, les Amériques semblent se retrouver dans une impasse pour ce qui est d'un accord susceptible de garantir au Conseil de fondation que les fonds ne vont pas tarder à être versés. On lui a dit que c'était en partie du fait de préoccupations de certains pays concernant le système de budget et les méthodes de fonctionnement de l'AMA et également en partie du fait de la façon dont l'agence est gérée. Ce sont les raisons qui ont été invoquées devant lui pour justifier ce qui empêcherait la conclusion d'un accord. Il faudrait résoudre ces questions et il s'engage à continuer d'apporter son aide mais il lui semblait devoir rendre compte au Conseil de fondation de l'état actuel de la situation.

M. KALTSCHMITT indique qu'à la précédente réunion des ministres en République dominicaine, un accord avait été signé par 21 pays. Les montants ont été mentionnés aux gouvernements concernés avant d'être modifiés. Certains pays, tels que Cuba et le Guatemala ont fondé leurs paiements à partir de chiffres sur lesquels on était tombés d'accord à la réunion. Il lui semble qu'il sera très difficile pour les petits pays de payer. Néanmoins, il estime que la convention de l'UNESCO les aidera en ce sens. Il estime que l'AMA devrait collaborer étroitement avec les gouvernements, ainsi qu'avec le CIO pour collecter les fonds de 2004.

M. TAKASUGI se réfère à la situation en Asie, où 85% des contributions ont été versées. La Malaisie et Singapour ont aussi manifesté l'intention de payer. Il n'y a pas à l'heure actuelle de formule sur laquelle réunir les divers représentants. Il est donc difficile d'exiger les paiements. Le nouveau bureau régional à Tokyo devrait aider à résoudre certains de ces problèmes et s'efforcer d'obtenir les paiements dus.

M. FERRARI note que l'Amérique du Sud s'est engagée à collaborer avec l'AMA, mais cela reste difficile du fait de la situation économique actuelle, laquelle ne peut faire l'impasse sur les dettes dont les gouvernements doivent se dégager. Il lui semble que la convention de l'UNESCO aidera puisqu'elle sera passée entre les gouvernements et les autorités publiques. L'Amérique du Sud a accepté le Code et au Chili le Code fera prochainement partie de la législation nationale. Cela vient souligner l'engagement du Chili et des autres pays d'Amérique du Sud envers l'AMA.

LE PRESIDENT remarque que l'engagement des représentants des gouvernements au Conseil de fondation a été que les Amériques produiront 29% des contributions gouvernementales de l'AMA. Les budgets de l'AMA et ses activités ont été fixés en fonction de contributions sur lesquelles on s'est mis d'accord. C'est le problème des Amériques si elles ne peuvent s'organiser entre elles et parvenir à un accord pour trouver un total de US 3 millions. Cela lui reste incompréhensible. Et selon lui, il est également inacceptable d'entendre parler de vagues préoccupations sur la manière dont les budgets ont été fixés et comment ils ont été élaborés, car ce processus ne pourrait être plus clair. Il ne voit pas non plus ce que signifient ces inquiétudes sur le style de gestion de l'AMA. Elles devraient être exprimées au sein du Conseil de fondation et non pas brandies comme une excuse générale pour ne pas honorer ses engagements financiers. Pour tous les pays du monde, ce que fait l'AMA est de protéger leurs athlètes autant que les autres. Il aurait pensé que pour la somme d'argent dont il est question c'était une affaire!

M. REEDIE souligne que personne sans doute n'est plus familier que lui quant aux points soulevés par M. DeVillers il n'en demeure pas moins qu'aucun accord n'existe, alors qu'on s'attendait que les gouvernements en produisent un.

Il est reconnaissant à M. Kaltschmitt; il doit dire qu'il est plutôt intéressé par la suggestion. Il estime que l'AMA devrait peut-être aller de l'avant avec le formulaire OAS et ceux qui ne l'aiment pas viendront expliquer à l'AMA pourquoi ils ne l'aiment pas.

En réponse aux commentaires de M Takasugi, il tient à préciser qu'il sait les efforts substantiels que fait l'Asie pour parvenir à un accord de répartition et il aurait pensé que le paiement des contributions est l'une des tâches qui serait sans doute plus efficacement gérée par le bureau régional.

M. Ferrari semble également soutenir l'idée de la formule OAS et il a déclaré très précisément que la convention de l'UNESCO serait un atout.

Il soupçonne qu'à un moment ou à un autre dans l'avenir, le Comité exécutif devra faire connaître son point de vue sur ce qui est arrivé au cours des années précédentes et quelle est la meilleure façon de procéder à l'avenir.

Il est plutôt encouragé lorsqu'il entend qu'il ne devrait y avoir aucune difficulté à y parvenir en 2004, et il est certain qu'en Amérique du Sud, 100% des fonds ont été débités des pays. Ce qui reste à faire avec les arriérés est une question d'un autre ordre financier.

L'AMA dispose de fonds suffisants à l'heure actuelle pour gérer l'organisation. Il est convaincu que l'AMA est parfaitement gérée. Cela étant dit, elle pourrait faire beaucoup plus avec des ressources supplémentaires. Le CIO versera l'équivalent des sommes obtenues et c'est réconfortant. Il faut prendre note des questions posées et peut-être à l'occasion il sera nécessaire de se montrer un petit peu plus interventionniste.

M. BARNES déclare pour être plus précis en ce qui concerne les graves préoccupations des Etats-Unis concernant le budget et la gestion de l'AMA, il demande à chaque membre du Comité exécutif et du Conseil de fondation de se reporter au procès-verbal de la réunion de juin du Comité exécutif et à celui de la réunion de septembre 2003 du Comité exécutif. Il se dit également prêt à répondre à toutes les questions individuelles mais non dans un forum ouvert. Les membres peuvent avoir l'assurance que les USA prennent la tête au sein des comités et parmi les gouvernements pour répondre à ces inquiétudes.

LE PRESIDENT souhaite tout le succès possible aux USA et tentera de glaner dans les procès-verbaux indiqués les fautes auxquelles M. Barnes fait allusion.

DECISION

Le compte rendu sur les contributions des gouvernements est approuvé.

6.5 Mesures à prendre concernant les contributions impayées par les gouvernements

M. NIGGLI demande aux membres de se reporter aux documents sur ce sujet figurant dans leur dossier. Le Comité exécutif a discuté de la question le jour précédent et recommande que le Conseil de fondation de l'AMA accepte d'ajouter un nouveau paragraphe à l'Article 6.6 des Statuts de l'AMA. Il s'agit d'une manière différente de traiter de la question des contributions non versées.

LE PRESIDENT précise qu'il s'agit d'une recommandation du Comité exécutif. Il demande s'il y a des questions ? Tout le monde est-il en faveur de la proposition ? [Tous les membres sont d'accord, à l'exception de M. Barnes, au nom des Etats-Unis d'Amérique]. Il est pris note de l'opposition de M. Barnes à ce titre.

M. NDUKWE annonce qu'il souhaiterait aller dans le sens de la décision de la majorité mais, comme il parle au nom de l'Afrique, il aimerait dire qu'un peu de souplesse est nécessaire. Ce qui est en question avec les pays africains, ce n'est pas réellement leur engagement envers l'AMA mais plutôt leur incapacité de payer. L'Afrique dans son ensemble tente de persuader et d'encourager chacun des pays de sa région à payer, mais les exclure de la participation à l'AMA pourrait ne pas se révéler très efficace. Il fait appel à davantage d'inclusion plutôt que d'exclusion.

LE PRESIDENT déclare que les gouvernements ont tenté de tenir compte des difficultés rencontrées par la région du monde dont M. Ndukwe est originaire. C'est la raison pour laquelle l'entière contribution du continent africain est fixée à 0,5% des versements par les autorités publiques. M. Ndukwe souhaite-t-il être enregistré comme opposé à la motion ? [M. Ndukwe ne le souhaite pas]

DECISION

La proposition d'accepter l'ajout d'un nouveau paragraphe à l'Article 6.6 des Statuts de l'AMA est approuvée avec opposition de M. Barnes.

6.6 Budget 2004

M. REEDIE informe les membres qu'il y a eu à l'origine une demande des représentants de l'Union européenne pour que les budgets soient produits sept ans à l'avance. Le Comité Finances et Administration a souscrit à cette demande en faisant de son mieux. Néanmoins, il est rapidement devenu évident au cours de l'exercice que l'augmentation automatique ne pourrait être acceptable aux gouvernements. L'AMA doit désormais produire un nouveau budget tous les ans, lequel doit être approuvé par le Conseil de fondation. Le Comité exécutif a étudié ce premier projet de budget, certains gouvernements s'en sont montrés insatisfaits, de même que le Mouvement olympique. Il a donc été refait pour le ramener aux chiffres précisément indiqués.

Il demande aux membres de se reporter au document à ce sujet dans leur dossier. L'AMA n'est pas sans savoir que les chiffres de ce document, qui sont les mêmes que les estimations de 2003 n'avaient pas été atteints. C'est pourquoi le Comité a calculé les dépenses anticipées de l'AMA à un niveau moins élevé. Cela étant dit, si en 2004, l'AMA peut en fait régler la question posée par les paiements des gouvernements et parvient à un total de USD 21,4 millions, le Comité exécutif pourra alors recommander d'allouer les fonds supplémentaires de la manière suivante : 70% à la recherche, 15% aux contrôles hors compétition et 15 % à l'éducation. Les détails du budget sont bien connus et il n'a pas l'intention d'en passer tous les détails en revue.

A la page 3, sous *Bureau exécutif*, figure un chiffre de USD 85,000 pour *l'observance du Code par les gouvernements*. L'AMA considère qu'il y aura pas mal de travail à effectuer dans le monde pour expliquer et vendre aux gouvernements qui sont disposés à l'adopter, ce que respecter le Code signifie. Il peut s'agir de l'organisation de symposiums ou du recrutement de personnes pour l'organiser.

Le projet ADAMS représente une difficulté particulière dans l'élaboration du budget, mais il a de bonnes raisons de penser qu'il devrait être possible de maintenir ce poste à un niveau de USD 2,8 millions dans la première année et le Comité Finances et Administration contrôlera M. Hoistad très attentivement naturellement.

Une personne a été recrutée au département Science et une autre devrait l'être au début de l'an prochain. A propos des projets de recherche, le Comité estime que l'AMA dispose de suffisamment de ressources pour satisfaire l'ensemble des engagements à l'année des projets de recherche que le Conseil de fondation a approuvés.

Ce budget correspond aux demandes formulées par le Mouvement olympique et les gouvernements et il le soumet à l'approbation du Conseil de fondation.

LE PRESIDENT rappelle que l'une de principales responsabilités du Conseil de fondation chaque année en novembre est d'approuver le budget de l'année suivante.

M. MIKKELSEN précise que l'Union européenne est satisfaite du budget. Le niveau actuel représente un seuil supérieur raisonnable pour les prochains budgets et en ce qui concerne le nombre des membres du personnel. L'Europe est également satisfaite d'apprendre qu'on peut compter sur l'ensemble des recettes pour 2004 provenant des gouvernements et du Mouvement olympique. Il espère également que les Etats-Unis effectueront également leur versement pour 2004. Néanmoins, il est essentiel que l'AMA applique une politique de restriction des dépenses. Il soutient le budget des dépenses sur la base d'un niveau de recettes de l'ordre de 85%. L'Europe espère sincèrement que l'année 2004 lui permettra d'approcher le plus possible des recettes budgétées. Il soutient le fait que les fonds de recherche devraient avoir la haute priorité, si le financement dépasse les recettes attendues.

M. WALKER félicite M. Reedie et ses collègues de la préparation d'un budget plus clair pour 2004. Il serait utile à l'avenir que les dépenses puissent être liées aux objectifs fixés par le Plan stratégique de telle sorte qu'on puisse se rendre compte ce à quoi les sommes sont affectées. Cela rendrait le projet de budget plus facile à comprendre. Par ailleurs, serait-il possible de distinguer entre les coûts de fonctionnement ordinaires et les coûts de capital et d'investissement ?

LE PRESIDENT précise que les membres ont devant eux le budget de 2004. Ils ont le budget que l'AMA s'attend d'obtenir et un deuxième qui reflète l'expérience actuelle, à partir de laquelle l'AMA va gérer ses dépenses, à moins qu'elle ne reçoive l'intégralité du montant auquel elle peut s'attendre. Que toutes les personnes qui soutiennent ce budget lèvent la main. M. Barnes au nom des Etats-Unis d'Amérique est le seul membre à s'opposer au budget 2004.

DECISION

Le résumé du projet de budget 2004 est approuvé. Contre : M. Barnes

7. Juridique

7.1 Modifications des Statuts

M. NIGGLI se réfère aux documents qui figurent dans le dossier des membres. Ces documents demandent aux membres du Conseil de fondation d'approuver la recommandation portant sur certains changements apportés aux Statuts de l'AMA et au Registre suisse du commerce. Tous ces amendements ont été discutés et acceptés la

veille par le Comité exécutif. Ils sont à présent soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

LE PRESIDENT demande si les membres du Conseil de fondation approuvent les recommandations. Tous les membres sont en faveur de l'amendement à l'Article 6 proposé. Tous, excepté M. Barnes, sont favorables aux amendements proposés aux Articles 9, 10 et 11. Tous se prononcent pour l'amendement proposé à l'Article 12C. Il demande combien de personnes sont en faveur de l'amendement proposé à l'Article 13.

M. WALKER annonce qu'il n'est pas opposé à l'amendement proposé, mais souhaite proposer une petite modification à l'amendement proposé, sous la forme d'un ajout d'une ligne à l'Article 13 qui placerait tous les pays sur un même pied : *les paiements devront être effectués avant le 30 juin ou six mois après le début de l'année financière du pays concerné et en aucun cas plus tard que le 31 décembre.*

LE PRESIDENT se demande ce qui arriverait si un pays avait une année fiscale débutant le 1er novembre. La proposition est satisfaisante pour autant que le paiement soit effectué durant l'année calendaire.

M. WALKER signale que sa proposition tenait compte de ce point précis.

M. NIGGLI estime que cela pourrait fonctionner. Certes, d'un point de vue pratique ce n'est pas simple, mais ce ne serait pas impossible.

LE PRESIDENT aimerait savoir combien de membres sont favorables à la proposition de M. Walker. Six membres se prononcent pour. Neuf s'y opposent. Dès lors, il estime que l'amendement est rejeté et demande aux membres de se prononcer sur la motion principale. Tous les membres sont en faveur de l'amendement à l'Article 13, à l'exception de M. Barnes, représentant les Etats-Unis d'Amérique, et du Dr Shadgan, représentant l'Iran.

En ce qui concerne les amendements proposés au Registre suisse du commerce, tout le monde est-il d'accord ?

DECISIONS

1. Les amendements proposés à l'Article 6 sont approuvés à l'unanimité.
2. Les amendements proposés aux Articles 9, 10 et 11 sont approuvés, à l'unanimité, exception faite de M. Barnes, représentant les Etats-Unis d'Amérique.
3. Les amendements proposés à l'Article 12C sont approuvés à l'unanimité.
4. Les amendements proposés à l'Article 13 sont approuvés à l'unanimité, exception faite de M. Barnes, pour les Etats-Unis d'Amérique, et du Dr Shadgan, pour l'Iran.
5. Les amendements proposés au Registre suisse du commerce sont approuvés à l'unanimité.

7.2 Tribunal Arbitral du Sport (TAS)

M. NIGGLI rappelle que le TAS se compose de deux divisions. L'une est une chambre ordinaire, l'autre traite les appels. La mise en place du Code va accroître les tâches du TAS. Celui-ci continuera d'être un organe d'appel pour les FI et l'AMA contre des décisions prises par des cours indépendantes au niveau national. Il aura également un rôle à jouer dans l'accréditation des laboratoires. Ces changements vont nécessiter des amendements aux règles du TAS.

En ce qui concerne les AUT, le TAS sera l'organe qui autorisera ces exemptions. Les règles correspondantes devront être modifiées et simplifiées afin de permettre au TAS de réagir rapidement.

Le TAS aura aussi un rôle à jouer à l'avenir concernant la non-observance du Code.

Des discussions ont eu lieu également sur la manière de décentraliser le TAS pour en faciliter l'accès aux athlètes, ainsi que sur les arbitres du TAS eux-mêmes, pour garantir la séparation de leurs fonctions.

M. Niggli a rencontré les représentants du TAS à Montréal en septembre et à Lausanne en octobre 2003. L'AMA a envoyé ses suggestions relatives aux amendements des règles du TAS, et M. Reeb l'a informée qu'il avait récemment créé un comité chargé du projet d'amendement des règles. Il souhaite que les règles puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle la nouvelle Liste sera applicable.

LE PRESIDENT rappelle que le TAS aura un rôle de surveillance très important, et, si les partenaires estiment qu'une plus grande sensibilisation au TAS est nécessaire, l'AMA demandera au TAS s'il pourrait organiser des séminaires régionaux ou autres. Ainsi les autorités publiques et le mouvement sportif pourraient-ils se familiariser avec ces cas et en apprendre davantage sur la bonne marche à suivre.

LE DR SCHAMASCH aimerait savoir si l'AMA prévoit de demander aux arbitres de ne pas agir en tant que conseils juridiques. Comment une séparation entre les conseils juridiques et les arbitres sera-t-elle instituée?

M. NIGGLI répond que le TAS se prononcera sur ce point. L'AMA a simplement suggéré que les cas de dopage soient traités séparément des autres affaires.

LE DR SCHAMASCH demande si cela veut dire qu'un arbitre dans un cas de dopage ne pourra jamais être conseil dans un autre cas.

M. NIGGLI lui déclare que c'est exactement ce que cela signifie.

DECISION

Le rapport sur le TAS est approuvé.

8. Plan stratégique

LE PRESIDENT précise que le Comité exécutif a demandé à la direction d'envisager s'il n'y avait pas une façon de simplifier le Plan stratégique. M. Wade a dirigé le groupe ayant effectué ce travail. A son avis, les membres du Conseil de fondation devraient être satisfaits de la forme autant que du fond du Plan stratégique.

8.1 Plan stratégique révisé

M. WADE se réfère au document figurant dans le dossier des membres et qui consiste en une demande d'approbation du Plan stratégique révisé. Ce Plan stratégique proposé est également inclus dans les dossiers.

Il se propose de fournir aux membres une vue d'ensemble du Plan stratégique, du Plan d'activité sur cinq ans et des activités du Groupe de travail de planification stratégique (SPEG). Il souhaite que les membres se rendent compte que l'AMA dispose d'un système de fonctionnement appréciable. Ce qu'elle veut, c'est se concentrer sur le contenu de ce qu'elle doit réaliser. Le Plan stratégique représente un document hybride et vivant. L'AMA est une organisation nouvelle et sans équivalent, au sein de laquelle sont à la fois représentés le Mouvement olympique et les gouvernements. Ce Plan présente suffisamment de détails pour répondre aux interrogations et autres éventualités qui ne manqueront pas de survenir. Par ailleurs, on a tenu à envisager une approche globale et à nommer les partenaires : l'AMA, le Mouvement olympique, les autorités publiques et les agences antidopage. Le Plan stratégique de l'AMA a été à l'origine

approuvé au Cap en 2001. La vision de l'AMA est celle d'un monde qui favorise et encourage le sport exempt de dopage, et qui, parallèlement, a pour mission de promouvoir et coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. C'est ainsi que l'AMA tient réellement à mener son action d'une manière globale et cela a été arrêté à travers une série d'objectifs principaux comprenant une organisation de qualité indépendante, un leadership mondial, le Code mondial antidopage, des règles et règlements harmonisés, un programme mondial de contrôles antidopage, un centre d'information mondial, des programmes d'éducation, de communication, des relations avec les gouvernements, de la recherche et l'accréditation de laboratoires.

Un Groupe de travail chargé de la planification et de l'évaluation stratégiques (SPEG) a été créé. Il s'est réuni avec la direction de l'AMA, un membre de son Comité Finances et Administration, un représentant des gouvernements et un représentant du Mouvement olympique. L'objet du SPEG a été de réexaminer et de soumettre des recommandations sur le plan stratégique et le plan d'activité, de formuler des recommandations concernant la planification annuelle de fonctionnement, et de contrôler les mesures de performance.

Le Code mondial antidopage a été adopté à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Copenhague en mars 2003. En vue de ce nouveau Code mondial antidopage, il a été jugé nécessaire d'étudier la modification du cadre de fonctionnement de l'AMA, de revoir sa mission, son rôle et surtout son objet ainsi que les principales actions à entreprendre, élaborer et accomplir. On a fait référence aux responsabilités naissantes de l'AMA induites par le nouveau Code et le programme mondial antidopage. Un atelier de planification stratégique a été réuni par l'AMA en cours d'année qui a retenu une vue d'ensemble du Code et du programme mondial antidopage, ainsi que des responsabilités de l'AMA en vertu du Code et de ses exigences. On a ensuite procédé à un revue de détail des activités principales : le système ADAMS, les contrôles, la recherche, le programme des observateurs indépendants, l'éducation, les gouvernements et leurs contributions. On s'est généralement mis d'accord sur la vision, la mission, les principaux objectifs et actions de l'AMA. Les activités principales comprennent la mise en oeuvre du Code, l'éducation, la recherche, l'accroissement des capacités de lutte contre le dopage par un contrôle efficace et une viabilité financière.

Le Plan stratégique lui-même propose une approche plus simple, avec les contributions du SPEG et un plan d'activité sur cinq ans qui reste à réaliser. La structure de ce plan comprend un avant-propos, la vision, la mission, les valeurs essentielles et les cinq objectifs principaux. La vision est celle d'un monde qui *favorise* (par opposition à *protège*) *le sport exempt de dopage*. La mission est *de promouvoir, coordonner et surveiller* (l'ajout ici étant de *surveiller*, fonction essentielle de l'AMA) *au plan international la lutte contre le dopage sous toutes ses formes*. Les valeurs essentielles sont l'indépendance, l'approche éthique, la responsabilité, le professionnalisme, les bonnes pratiques et l'innovation. La structure des cinq objectifs principaux comprend une déclaration d'objectif, des résultats, les stratégies à suivre pour parvenir à ces résultats et des indicateurs de performance (qui ont été arrêtés). Le premier objectif est de surveiller, de soutenir et mettre en oeuvre autant que de contrôler l'observance du Code mondial antidopage. Le second objectif est d'éduquer et d'informer les signataires du Code, les gouvernements, les athlètes et le personnel d'encadrement sur les dangers et les conséquences du dopage. Le troisième objectif est de mener, coordonner et soutenir sans réserve des programmes de recherche de niveau mondial contre le dopage. Le quatrième objectif est d'accroître la capacité des ONAD, de mettre en oeuvre des règles et des programmes antidopage et de s'assurer de l'observance du Code. Le cinquième objectif est de parvenir à une viabilité financière avec des ressources qui permettent à l'AMA de réaliser son Plan stratégique. Elle se doit d'être responsable et d'entreprendre des stratégies qui lui permettent de disposer des moyens de financement lesquelles l'aideront à remplir son mandat.

LE PRESIDENT demande si les membres ont des questions ou des commentaires.

M. BESSEBERG déclare qu'il a voté en faveur du budget 2004, en dépit de la réduction du nombre des contrôles hors compétition, parce qu'il avait vu dans le Plan stratégique que l'objectif était d'accroître le nombre de ces contrôles hors compétition à l'avenir. Il considère que les coûts provoqués par le système ADAMS en 2004 seront exceptionnels et il espère constater une augmentation des contrôles hors compétition en 2005. Il pense que l'AMA devrait transmettre cette précision à ce sujet aux FI, afin de s'assurer que les contrôles visés bénéficieront d'une bonne coordination entre l'AMA et les FI en 2004.

M. BAAR félicite M. Wade de sa présentation. De nouvelles mesures concernant le dopage ont été introduites. Des cas récents sont apparus, notamment aux USA, qui ont entraîné un débat public sur une réduction ou une augmentation de la période de suspension de compétition. Ce n'est évidemment pas très raisonnable et on a fait un grand pas en avant grâce au Code mondial antidopage, mais ce qui l'inquiète c'est que l'AMA se retranche un peu trop souvent dans une position de défense. Il comprend que l'AMA agisse en tant qu'avocat des athlètes propres, mais parfois, lorsqu'il lit les journaux, il a l'impression que l'AMA n'a pas toujours le beau rôle, malgré son Plan stratégique. Il ignore si c'est une question de communication ou si c'est parce qu'on est trop stratégique, mais il estime que c'est le bon moment de faire part de ses préoccupations.

M. WADE précise qu'il est important de comprendre que le Plan stratégique lui-même a pour objet de créer un cadre stratégique en fonction duquel les plans d'activité et le détail des actions seront élaborés. Il demande donc aux membres de ne pas chercher dans le Plan stratégique les réponses pour tout ce que l'AMA à l'intention de réaliser. Pour ce qui est de la planification annuelle et du plan d'activité, l'AMA prendra des décisions pratiques en vue de parvenir à ses objectifs de la manière la plus efficace possible. Il assure M. Baar que ces questions seront plus détaillées dans les plans d'activité et de fonctionnement qui seront issus du Plan stratégique.

M. WALKER félicite M. Wade et ses collègues de ce Plan stratégique plus clair et plus concentré. Sous *Vision, Mission, Valeurs et Objectifs stratégiques*, il lui semble que l'utilisation tout au long de la page d'expression telles que « nous sommes » et « nous ferons » y ajoutent une touche personnelle, mais également une vague part de doute car qui sont les « nous » ? Il se demande si n'aurait pas mieux valu parler de « l'AMA ».

Son second commentaire est relatif au deuxième objectif. A ce propos, il se range à l'avis de M. Baar. Il lui semble que le résultat du deuxième objectif est assez ronflant et plutôt imprécis. Naturellement, tout le monde souhaiterait que de plus en plus d'athlètes croient en ce qui est précisé ici. Mais il n'est pas certain qu'il s'agisse d'un objectif stratégique. Il croit qu'il serait plus approprié de trouver un solution par laquelle davantage d'athlètes contribueraient activement à lutte contre le dopage et y prendraient une plus grande part. Ceci signifierait qu'ils croient eux aussi être en mesure d'aider à repousser le dopage dans le sport. Il lui semble que certains indicateurs de performance pourraient comprendre des points comme le nombre d'athlètes contribuant activement dans leur propre pays aux programmes antidopage. Néanmoins, si ce qu'il suggère n'est pas correct, il se rangera volontiers à ce que M. Baar et Mme Crooks peuvent penser à ce propos.

M. PASCUAL précise qu'il y a une différence entre être signataire du Code mondial antidopage et s'efforcer de respecter le Code. Il pourrait être utile que l'AMA revoie les codes des diverses organisations et ensuite publie une sorte de document de conformité susceptible d'être utilisé dans les procès qui pourraient survenir concernant le respect du Code de l'AMA.

M. WADE remercie M. Walker de ses commentaires. Le « nous » réfère à l'AMA et représente toutes les personnes autour de la table. Il n'a pas l'intention de remplacer le « nous » par « l'AMA »

En ce qui concerne le deuxième objectif. Il estime que la suggestion est bonne.

L'AMA va évidemment agir dans différents pays, reconnaissant que les besoins pour garantir une compréhension suffisante ne sont pas nécessairement identiques pour tous, de même que pour l'élaboration et l'observance en relation avec chaque aspect du code. L'AMA dispose de divers programmes et les membres entendront dans l'après-midi comment l'AMA se propose de les réaliser.

LE PRESIDENT demande si le Conseil de fondation soutient le Plan stratégique révisé, en tenant compte des commentaires qui ont été formulés.

DECISION

Le Plan stratégique révisé est approuvé en tenant compte des commentaires formulés par les membres.

9. Code mondial antidopage

9.1 Compte rendu d'activité

LE PRESIDENT rappelle que le Code mondial antidopage est un document historique. Il est désormais relié et deux des copies signées font le tour de la table de réunion. La troisième copie sera déposée au Musée et Centre d'études Olympiques à Lausanne.

Il demande à M. Andersen d'en faire la présentation.

M. ANDERSEN procède à une brève vue d'ensemble de la manière dont le Code mondial antidopage est structuré. Les niveaux 1 et 2 du Code sont obligatoires pour les signataires. Ils comprennent le Code mondial antidopage et les Standards internationaux pour les contrôles de dopage et les accréditations de laboratoires adoptés en juin 2003 par le Comité exécutif et le Standard de la Liste des substances interdites et des AUT qui ont été adoptés par le Comité exécutif en septembre 2003. Les documents de niveau 3 comprennent les modèles de bonnes pratiques, qui sont pour la plupart en phase d'élaboration.

Un processus sérieux et complet a été mis en place pour suivre les principales étapes de l'élaboration, de l'acceptation et de la mise en œuvre du Code. Il a été suivi et surveillé étroitement par le Comité exécutif, le Conseil de fondation et un certain nombre de comités de l'AMA. Le Code mondial antidopage a été adopté le 5 mars 2003. Le Code devra avoir été accepté et appliqué par les signataires le 13 août 2004. Le directeur général a fait tout ce qui était possible au sein de la direction de l'AMA pour allouer le personnel nécessaire et obtenir que ces délais soient respectés le plus facilement possible par les partenaires.

9.2 Plan de mise en œuvre du Code et équipe de projet

M. ANDERSEN informe les membres que le directeur général a nommé une équipe interne chargée de la mise en œuvre du Code, pour veiller aux responsabilités incombant à l'AMA en vertu du Code et s'assurer que le plan est correctement suivi.

Les délais des principales mesures figurent dans le projet de plan de mise en œuvre et d'observance du Code.

Le plan de mise en œuvre et d'observance du Code a pour but de développer des modèles de règles de bonne pratique de niveau 3. Les modèles de règles à l'intention des FI sont prêts, de même que le projet des modèles de règles pour les organisations de manifestation.

Pour les procédures d'appel, l'AMA aidera le TAS à élaborer des règles en cohérence avec le Code et à mettre au point des procédures d'appel des sanctions et des AUT.

Le système ADAMS est traité sous un autre point de l'ordre du jour. Néanmoins il représente une exigence très importante du Code. C'est pourquoi il est compris dans le plan général.

Le Code requiert que l'AMA contrôle l'observance de chaque partenaire tous les deux ans. Un système ample et complet doit donc être institué, afin de pouvoir assurer cette mission. Une telle surveillance doit pouvoir être possible avec le système ADAMS

L'AMA collabore étroitement avec les gouvernements pour ce qui est de l'observance et de la mise en œuvre du Code, de même qu'elle collabore avec les signataires quotidiennement. L'AMA aide également activement à l'acquisition des ressources dans la plupart des pays du monde, car il existe encore peu d'organisations disposant d'un système antidopage en fonction.

A propos des Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), l'AMA a mis au point et adopté des standards dans ce but et il lui faut disposer d'un système qui pourra traiter des milliers de demandes d'AUT dans le monde entier tous les ans. Il estime que les moyens de traitement électroniques seront très efficaces pour traiter les AUT.

LE DR SCHAMASCH aimerait recevoir quelques précisions. Lorsque M. Andersen se réfère au 13 août, ne veut-il pas parler du 30 juillet, qui est en fait la date d'ouverture des Jeux olympiques à Athènes en 2004 ?

LE PRESIDENT précise qu'il ne veut certainement pas manquer les Jeux Olympiques ou que les partenaires puissent penser qu'ils ont jusqu'à la fin du mois d'août pour mettre en oeuvre le Code.

MME BASSER demande s'il y a des délais concernant la disponibilité des règles modèles pour les ONAD et les CNO.

M. FETISOV demande ce qu'il en est des pourparlers avec les ligues professionnelles aux Etats-Unis.

Concernant la question de la traduction du Code en russe, un traducteur est prêt à entamer ce travail.

M. ANDERSEN répond que les modèles de règles de niveau 3 seront disponibles dès que possible. Le délai pour la plupart des modèles de règles applicables aux ONAD et aux CNO est fixé au 1er janvier, bien que l'AMA dépende de ses partenaires pour les élaborer.

Il remercie M. Fetisov de son offre au sujet de la traduction du Code en russe. Il ne manquera pas de vérifier la traduction lorsque celle-ci sera disponible.

LE PRESIDENT à propos des ligues professionnelles des USA, annonce qu'il espère qu'il sera possible d'obtenir leur collaboration. Il estime qu'elles ont subi une pression considérable au cours des dernières semaines. Il est important de se souvenir que ces ligues professionnelles n'existent pas uniquement aux USA, même s'il est vrai que celles des Etats-Unis sont les plus importantes et qu'elles font l'objet de toutes les attentions. Cela étant dit, à la demande du Conseil de fondation et d'un grand nombre de participants de la conférence de Copenhague, l'AMA a pris contact avec cinq des principales ligues professionnelles des USA pour se présenter à elles et faire savoir qu'elle disposait d'un nouveau Code, lequel pourrait être utile pour le sport concerné. Une des ligues, celle du hockey-sur-glace, n'a toujours pas répondu. Celles du baseball, du football et du basket-ball ont commencé par déclarer qu'elles n'avaient pas de problème de dopage, ensuite qu'elles étaient satisfaites de la manière dont elles traitaient de la question, troisièmement que c'était une question d'entente collective et qu'on devait en tenir compte. Le golf a également indiqué qu'il n'avait pas de problème qu'il ne voyait pas l'intérêt d'une telle réunion. L'AMA n'a pas suivi la question car elle avait beaucoup d'autres actions en cours. Néanmoins, elle aura sans doute la possibilité d'agir à présent. Notamment du fait qu'une grande partie du public est au courant du problème. Au nom du Conseil de fondation, l'AMA va poursuivre ses relations et s'efforcera d'organiser des réunions d'une façon ou d'une autre pour étudier les progrès qu'il y a lieu d'envisager. L'AMA n'a pas le pouvoir de faire quoi que ce soit, mais les gouvernements si et ils pourraient se montrer très utiles. C'est un dossier en cours qui n'a pas beaucoup progressé, mais l'AMA va continuer à se pencher sur la question. La

direction a occupé tout son temps et son attention aux obligations et responsabilités qui seront exigées en 2004.

M. REEDIE informe les membres du Conseil de fondation que le golf est un sport international plutôt inhabituel, dans la mesure où il est régi en partie par l'Association de golf des USA et par l'Ancien club royal de golf de Saint Andrew en Ecosse qui sont tous les deux en train d'instaurer une politique antidopage complète.

LE DR SCHAMASCH déclare que le Président a tout à fait raison de souligner que les ligues professionnelles existent dans d'autres pays que les Etats-Unis et que les membres du Conseil, originaires des pays où elles existent, notamment au Japon et en Corée (où il y a des ligues de baseball puissantes) devraient prendre contact avec ces ligues et entamer un travail préparatoire.

LE PRESIDENT estime que l'idée du Dr Schamasch est bonne.

DECISION

Le rapport sur le plan de mise en oeuvre du Code et l'équipe de projet est approuvé.

10. Compte rendu d'activité des départements / secteurs

10.1 Communication

MME KHADEM déclare que tous les objectifs présentés dans sa stratégie de communication initiale l'année dernière ont été atteints. Son rapport figure dans le dossier des membres et elle répondra volontiers aux questions à la fin de sa présentation. Elle aimerait souligner un certain nombre de points.

Le département a entrepris de revoir et de mettre à jour tout les contenus du site web de l'AMA, lequel est devenu le premier outil de communication avec les athlètes et les autres partenaires.

Le département de la Communication a publié son premier rapport annuel qui porte sur l'année fiscale 2002. Il procèdera de manière identique en 2003. C'est une partie importante de la stratégie et il est nécessaire de rendre compte tous les ans de l'ensemble des activités de communication, notamment en ce qui concerne le domaine financier.

A propos du programme de sensibilisation des athlètes à l'AMA, elle tient à féliciter Mme Spletzer de la tâche que celle-ci a accomplie. Les Jeux All Africa, qui se sont déroulés en octobre au Nigeria, ont servi de première pour l'AMA sur ce continent. Ce sont également les premiers jeux qui pouvaient compter sur la présence d'un bureau régional. M. Swigelaar a recruté une équipe excellente qui a rencontré beaucoup de succès et un article sur cette manifestation est prévu dans la prochaine livraison de *Franc-Jeu Magazine*. L'AMA réfléchit aux manifestations où sera présent le programme de sensibilisation l'an prochain. En premier lieu, elle s'intéressera bien entendu aux Jeux Olympiques à Athènes. A cette fin, le département de la Communication prendra prochainement contact avec les membres pour qu'ils l'aident à identifier les personnes de leur région les plus à même de faire partie de cette équipe.

En qui concerne les publications, il y aura un autre numéro de *Franc-Jeu Magazine* en 2003 et une également livraison de *Passeport de l'Athlète*.

Elle a lancé une collaboration aussi étroite que possible avec les FI partenaires ce qui l'a amenée, en compagnie de M. Donzé, à rendre visite à plusieurs FI en Europe au cours du mois. Ceci s'est avéré très utile et un certain nombre de suggestions constructives ont été formulées par les FI sur la manière dont l'AMA pourraient efficacement communiquer avec elles.

L'AMA va aussi en faire plus en terme de communication avec les gouvernements. Sa collègue, Mme Jansen est chargée de cette question.

L'AMA a prévu de tenir un symposium à l'intention des journalistes, le 29 janvier au Musée olympique à Lausanne, les invitations sont en train d'être de leur être envoyées ainsi qu'aux FI. Elle est heureuse d'annoncer que l'AMA dispose d'une banque de données de plus mille journalistes qui la suivent régulièrement. Elle tient à féliciter le directeur des médias, M. Donzé et Mme Riddle, assistante de coordination pour l'excellent travail effectué avec les représentants de la presse.

Elle diffuse la courte vidéo réalisée sur les actions de sensibilisation.

LE DR SCHAMASCH demande ce qu'il en est de la diffusion bimensuelle de *Passeport de l'Athlète*. Est-il diffusé uniquement sur abonnement ? Et si oui cela ne marginalise-t-il pas les athlètes ?

M. KALTSCHMITT souligne la nécessité de l'éducation. L'éducation doit être l'un des piliers de l'AMA.

MME ELWANI félicite Mme Khadem de son rapport. Elle a eu la chance, au Nigeria, de se rendre compte du programme de sensibilisation en action : le stand et son impact sur les athlètes. Elle se félicite du résultat et espère la poursuite du programme.

M. DEVILLERS aimerait connaître le nombre de langues dans lesquels sont réalisés les programmes de sensibilisation.

MME KHADEM explique à M. DeVillers que les langues sont une des grandes priorités de l'AMA. C'est notamment la raison pour laquelle elle aimerait obtenir l'aide des membres du Conseil de fondation pour le recrutement des volontaires du programme de sensibilisation prévu aux Jeux Olympiques à Athènes. En ce qui concerne les publications, elle estime que celles-ci devraient être traduites en espagnol et dans d'autres langues, mais on doit tenir compte des ressources financières de l'AMA.

Elle remercie Mme Elwani de ses commentaires. Le stand actuellement en place à l'extérieur de la salle de réunion est celui que Mme Spletzer utilise pour ses missions de sensibilisation.

Elle ne pourrait être plus d'accord avec les commentaires sur l'éducation formulés par M. Kaltschmitt. Elle considère que la mission de sensibilisation est l'un des plus importants programmes de l'AMA.

En réponse au Dr Schamasch, elle précise que le programme du Passeport de l'Athlète est en cours de réexamen. En effet, il est destiné à devenir le programme de localisation du centre d'information. Une fois le centre d'information mis en ligne, comme il y a des milliers d'athlètes, il sera nécessaire de résoudre la question. La publication demeure néanmoins diffusée sur le site web et, outre les 2 000 personnes qui la reçoivent par courriel, plusieurs milliers de personnes la téléchargent.

DECISION

Le rapport de la Communication est approuvé.

10.2 Education

M. WADE demande aux membres de se reporter à son rapport dans leur dossier. L'un des objectifs proposés par le Plan stratégique est d'éduquer et d'informer les signataires du Code, les gouvernements, les athlètes et le personnel d'encadrement des athlètes des dangers et des conséquences du dopage. En résultat, on devrait parvenir à convaincre les athlètes et leur personnel d'encadrement que le programme antidopage dissuade effectivement et réellement les sportifs de se doper. Cela suppose un changement de comportement dans autre perspective sociale. Avant tout, l'objectif est de préserver l'esprit du sport et de dissuader les athlètes de se doper, tout en faisant la promotion de comportements susceptibles d'avoir une influence sur les participants. Ensuite, il s'agit de fournir des informations à jour et exactes concernant la Liste des interdictions, les conséquences sur la santé, les procédures de contrôle de dopage, les droits et responsabilités des athlètes. A cette fin, il est essentiel que l'AMA instaure un partenariat

avec tous les autres signataires, les gouvernements et le personnel d'encadrement des athlètes. Il est également important de rendre le personnel d'encadrement des athlètes attentifs au fait que les athlètes ont des droits et à l'importance de leurs responsabilités en vertu du Code.

L'autre important secteur d'éducation est celui qui correspond à la coordination et à la coopération susceptibles d'entraîner une meilleure connaissance générale de l'antidopage et du Code, grâce à l'organisation de cycles de conférences et à une présence sur les lieux de compétition, auprès des athlètes. Le programme éducatif n'est pas obligatoire selon le Code mais il est induit. L'AMA est un leader mondial et cela provoque des attentes. Il est important que chacun soit informé du Code afin que sa compréhension, sa mise en oeuvre et son observance soient garanties. On peut espérer à l'avenir qu'une nouvelle génération d'athlètes respectueux de l'éthique, non dopés, concourront dans le respect des meilleures traditions sportives.

M. WADE se réfère aux pièces jointes au rapport et qui décrivent la stratégie d'éducation à court terme. Le Comité Ethique et Education s'est récemment réuni et a endossé la stratégie d'éducation à court terme qu'il va brièvement passer en revue. Les activités de sensibilisation, en liaison avec la stratégie comprennent des symposiums régionaux dans les principales régions du monde pour soulever l'intérêt dans les divers pays et autres organisations concernant le Code et leurs principales responsabilités, ainsi que l'organisation d'évaluation de leurs capacités à mettre en place des programmes de soutien à l'application du Code. Cinq symposiums seront organisés au cours des 18-24 mois à venir. C'est bien entendu le budget et les ressources de l'AMA qui diront dans quelle mesure ce sera possible. L'AMA agira en partenaire avec ses programmes de sensibilisation préexistants pour communiquer avec les athlètes à l'occasion de manifestations aussi importantes que celles d'Athènes. Elle se posera également en partenaire des gouvernements, là où c'est possible, avec pour objectif principal durant les 18-24 mois prochains d'éduquer ceux qui sont concernés par le Code.

Par ailleurs, le partenariat entre l'AMA et le Conseil de l'Europe est lui aussi primordial en terme d'éducation.

La traduction est très importante si on veut atteindre le plus grand monde possible et on en a été tenu compte dans le budget.

L'AMA va s'efforcer d'arrêter une perspective à long terme pour ce qui est de la révision du Plan d'activité sur cinq ans. Ce sera le principal objectif des activités d'éducation des 18-24 prochains mois.

LE PRESIDENT demande s'il y a des questions ou des commentaires.

DECISION

Le rapport Ethique et Education est approuvé.

10.3 Gouvernements

MME JANSEN informe les membres qu'il y a eu 51 signataires de la Déclaration de Copenhague plus tôt dans l'année. En tout, 89 partenaires ont signé la Déclaration de Copenhague (novembre 2003). A la Conférence mondiale de Copenhague, on avait noté 35 interventions en faveur du Code. Depuis la Conférence mondiale, on compte 38 signataires de plus et huit autres depuis la réunion du Comité exécutif en septembre de cet année : Laos, Malaisie, Porto-Rico, Mozambique, Saint-Marin, Ukraine, Liechtenstein et Islande. Si on répartit ces chiffres par région, cela donne un total de 17 des pays africains sur 53 à avoir signé la déclaration de Copenhague, 15 des 42 pays d'Amérique y ont souscrit et 14 des 42 pays d'Asie. En Europe, 36 sur 48 pays ont signé et 6 sur les 14 pays d'Océanie.

Le gouvernement danois continue d'assurer le suivi des signataires, en relation avec les membres des gouvernements du Conseil de fondation et le personnel de l'AMA. En

mars et en novembre, le ministère danois, par le biais de ses ambassades, a adressé une lettre à tous les gouvernements les incitant à signer la Déclaration. L'AMA a également envoyé des courriers aux CNO et aux membres du CIO. On peut aussi ajouter l'action des membres du Comité exécutif auprès de leur gouvernement respectif et forums sportifs nationaux. Des présentations ont été faites à des réunions et autres sommets à Rio de Janeiro ainsi qu'en Afrique, en Europe et en Océanie. Pour sa part, le ministre Caborn va entreprendre les pays du Commonwealth.

En ce qui concerne la mise en oeuvre du Code par les gouvernements, certains d'entre eux l'ont entamée. L'AMA a été avisée de manière formelle ou informelle des mesures prises par les gouvernements. Au sujet du paiement des contributions par les gouvernements, la question a pris beaucoup de temps et l'AMA a tout fait pour le faciliter.

A propos de la communication à l'adresse des gouvernements, elle estime qu'elle devrait pouvoir s'améliorer. Une stratégie efficace avec les gouvernements est en cours d'élaboration. Les publications existantes, comme *Franc-Jeu Magazine*, serviront à présenter des articles des gouvernements. L'AMA leur consacre une section de son site web et la publication d'une lettre d'information est prévue. Si les régions souhaitent contribuer à cette lettre d'information, l'AMA apportera volontiers sa collaboration.

En ce qui concerne l'UNESCO et le développement de la convention sur l'antidopage, lors de la 33e Conférence générale de l'UNESCO (septembre à Octobre 2003), les gouvernements ont voté en faveur de la rédaction d'une convention mondiale. L'AMA a assisté à la réunion d'un groupe d'experts en juin et en novembre 2003 et elle continuera d'apporter son aide sur demande des gouvernements et de l'UNESCO. L'objectif est de parvenir à la rédaction définitive du projet de convention pour la 34e Assemblée générale de l'UNESCO en octobre 2005.

Elle souhaite présenter Mme Pigozzi, qui va transmettre aux membres les dernières informations sur l'élaboration de cette convention par l'UNESCO.

MME PIGOZZI remercie le Conseil de fondation de l'avoir invitée à Montréal. C'est un honneur d'assister ainsi à l'une de ses réunions. Elle représente ici le directeur général de l'UNESCO qui prend la lutte contre le dopage dans le sport très à coeur.

Elle est responsable des conventions à l'UNESCO, organisation auquel elle collabore depuis plus de dix ans. Les niveaux et l'ordre d'engagement sur ces points particuliers, selon le système des Nations unies sont tout d'abord une déclaration, suivie par une recommandation à laquelle s'ajoute enfin une convention. L'UNESCO va produire une convention en un temps record, partant de rien pour aboutir à une convention en deux ans, ce qui est assez inhabituel. Elle remercie l'AMA de toute l'aide qu'elle a donnée aux Nations unies. La Déclaration de Copenhague représente plus qu'une déclaration, elle est davantage de l'ordre d'une recommandation des Nations unies. En ce sens, elle est un peu plus contraignante moralement qu'une simple déclaration en termes classiques. La convention des Nations unies s'imposera légalement aux gouvernements et tous les pays devront modifier leurs lois pour la respecter. Par ailleurs, l'AMA a produit un Code mondial antidopage et l'UNESCO va constituer la protection légale qui lui permettra d'être appliqué. A l'UNESCO, les délais sont particulièrement serrés, il est donc impératif de les respecter, faute de quoi, la convention ne pourra être approuvée. L'UNESCO a formé un groupe d'experts chargé de le conseiller. Les experts ne représentent ni les gouvernements ni les organisations sportives. Ils n'ont pour fonction que de transmettre des avis à l'UNESCO. Ce groupe d'experts s'est réuni à deux reprises et une troisième réunion est prévue en décembre. Ce groupe est présidé par M. Blais, présent à la réunion du Conseil de fondation. L'UNESCO transmettra ensuite un projet de texte de convention aux gouvernements au cours de la troisième semaine de décembre. La première des réunions intergouvernementales obligatoires est prévue dans la semaine du 19 janvier 2004 à Paris. Ensuite, l'UNESCO pourra aller de l'avant. En tout état de cause, il y aura une autre réunion intergouvernementale des ministres des Sports et d'Education physique, probablement en juillet 2004, immédiatement avant les Jeux Olympiques. Elle

sera organisée par le gouvernement grec. L'UNESCO est prête à tenir une réunion intergouvernementale supplémentaire entre le mois de janvier et la réunion des MINEPS, si nécessaire. Après cette réunion des MINEPS, il sera possible le cas échéant d'envisager une autre réunion intergouvernementale. Début 2005, l'UNESCO espère mettre en route les procédures que le directeur général est tenu d'entreprendre pour s'assurer qu'un projet approuvé et valide sera prêt à temps pour que les pays puissent le voter en octobre 2005. Il s'agit bien d'une course contre la montre, mais l'AMA peut certainement compter sur l'engagement de l'UNESCO. Et elle estime qu'il existe une volonté extraordinaire d'obtenir un résultat.

En qualité d'agence internationale, l'UNESCO a la légitimité de réunir les gouvernements et une convention est un document légal contraignant. Le groupe d'experts est constitué d'au moins trois juristes internationaux de l'UNESCO qui siègent en silence en marge de la réunion. Elle tient à transmettre à l'AMA le soutien de sa division et de la section particulièrement responsable de cette convention, laquelle a bénéficié d'une augmentation de personnel de 50%. En plus de cette convention, l'UNESCO garantira une portée plus générale. L'UNESCO est en effet convaincue de la nécessité de l'éthique sportive et avec l'AMA elle tient à la défendre. C'est donc avec enthousiasme qu'elle accorde sa collaboration à l'AMA.

LE PRESIDENT remercie Mme Pigozzi.

LE DR SCHAMASCH demande ce qu'il en est de la marge de manoeuvre de l'AMA. Sera-t-il possible d'envisager de modifier le Code, après la mise en application de la convention ?

LE PRESIDENT considérait que ce que les gouvernements avaient entrepris de réaliser à Copenhague était d'adopter une convention que leur permettrait d'adhérer au Code et de l'intégrer à leur législation nationale. Il n'est pas question que l'AMA change ou modifie son code

DECISION

Le rapport sur la Liaison avec les gouvernements est approuvé.

10.4 Fédérations internationales

M. DIELEN souhaite que les membres se reportent au rapport placé dans leur dossier et propose une présentation PowerPoint de la Liaison avec les FI.

Les objectifs de la Liaison avec les FI sont de maintenir le contact entre l'AMA et les fédérations, pour tout ce qui concerne l'action définie par son Plan stratégique, sur la base des instructions de sa direction. Cette action comprend le suivi avec les FI de certains aspects du programme des contrôles hors compétition, la recherche des commentaires sur le Code, l'aide aux FI, sur leur demande, pour la mise au point de leurs règles et des précisions sur les modèles de règles, le Code et les Standards. La Liaison avec les FI assure également un suivi concernant les substances interdites spécifiques à certains sports (Liste 2004) et les AUT, le suivi sur les questions d'ordre scientifique, sur demande du département Science (une fructueuse réunion sur l'EPO a ainsi eu lieu après la publication du rapport l'année dernière. La Liaison avec les FI intervient également sur le groupe de travail du projet ADAMS pour la mise au point des premières spécifications. Par ailleurs, les FI ont adressé diverses questions et demandes, auxquelles il a été répondu après consultation du bureau de Montréal.

Le mise à jour des signataires du Code porte d'abord sur les principales organisations de jeux : FI, CNO et ONAD. En ce qui concerne le CIO, parmi les nouveaux articles de la Charte Olympique en relation avec le Code on note la Règle 48 qui stipule : *Le Code mondial antidopage est obligatoire pour l'ensemble du Mouvement olympique;* et la Règle 52 qui précise : *1.1.3 Seuls les sports qui ont adopté et appliquent le Code mondial antidopage pourront être inscrits au programme des Jeux Olympiques et y rester.* L'Association internationale des Jeux Mondiaux, autre organisation importante de jeux, a

également adopté le Code et l'IPC en est à sa phase finale d'adoption. Pour les FI, 76% de celles qui sont reconnues par le CIO ont adopté le Code (19 sur les 28 Fédérations olympiques des sports d'été et 5 sur les 7 Fédérations olympiques d'hiver, 25 des 28 sports reconnus par le CIO, 12 des 20 membres de l'AGFIS non reconnus par le CIO et l'ensemble des dix FI demandant leur reconnaissance par le CIO ont accepté le Code).

En ce qui concerne les CNO, CNP et autres confédérations sportives, 18 sur 201 CNO ont accepté le Code (mais il a entendu dire que le Brésil et le Japon n'avaient pas été ajoutés à la liste, ce qui porte donc à 20 le total). Le Comité paralympique finlandais a accepté le Code de même que la Confédération suédoise des sports. Douze des Agences nationales antidopage ont adopté le Code.

Le processus d'acceptation est la première étape. La mise en application est cours. C'est ainsi que la FINA et la FIS ont déjà instauré les règles.

M. KALTSCHMITT signale que le Guatemala a également mis en place le Code mondial antidopage et qu'il l'a traduit en espagnol. Une copie de cette traduction a été envoyée pour vérification.

M. FASULO tient à préciser que les FI se montrent très satisfaites, selon lui, du soutien que leur a accordé M. Dielen et le bureau européen de l'AMA. Il aimerait souligner la question du volume de travail et des ressources humaines que celui-ci requiert de certaines FI qui ne sont pas accoutumées à une tâche aussi importante. Il demande à M. Dielen si quelque chose ne pourrait pas être fait pour aider ces Fédérations ?

M. BESSEBERG précise que l'IBU a également modifié ses règles antidopage et disciplinaires conformément aux exigences du Code et elles entrent en vigueur à compter du 1er novembre 2003. Le Congrès de l'IBU confirmera ces modifications l'été prochain.

LE PROFESSOR DE ROSE annonce qu'il a été surpris par le nombre de CNO n'ayant pas signé la Déclaration de Copenhague. Il estime que les CNO ont besoin d'être informés de la manière de procéder.

LE DR SCHAMASCH se dit plutôt surpris par le petit nombre d'ONAD à avoir signé. Les mêmes restrictions s'appliquent-elles aux ONAD n'ayant pas adopté le Code ?

LE PRESIDENT rappelle que l'AMA a envoyé des précisions à tous les CNO mais quelques-uns d'entre eux sont mieux organisés que d'autres.

M. DIELEN admet que le travail provoqué par le Code est un élément important sur lequel il y a lieu de veiller, non seulement pour les FI. Autant que faire se peut, l'AMA tente d'apporter son aide mais elle est aussi limitée dans ses ressources. Il est évident que, pour certaines FI cela entraînera un surcroît de travail. Le système ADAMS devrait entraîner un moindre besoin de personnel.

A propos des CNO, l'AMA va se pencher sur le problème de perception que l'on rencontre chez les CNO mais cela dépend également des pays. On note une confusion au sujet de ce que les CNO doivent faire ou non.

Pour les ONAD, peut-être le directeur général pourrait-il répondre à la question ?

LE DIRECTEUR GENERAL rappelle que tous les ONAD, de même que les CNO, ont reçu une lettre leur demandant de signer et de renvoyer le formulaire d'acceptation. L'AMA, depuis, attend leur réponse.

M. REEDIE précise qu'une réunion du Comité exécutif de l'ACNO s'est déroulée à Lausanne suivie de celle des Comités olympiques européens à Rome durant l'année. Une autre réunion de l'ACNO est prévue à Athènes en février 2004. Les CNO y seront informés de leurs obligations en vertu du Code. Il attire tout spécialement l'attention sur la réponse que M. Dielen a donnée et selon laquelle certaines de ces obligations relèvent des ONAD et d'autres non. Ceci mérite d'être amplement précisé.

DECISION

Le rapport sur la Liaison avec les Fédérations Internationales est approuvé.

10.5 Observateurs indépendants

M. WADE demande aux membres de se reporter au document de leur dossier et fait une présentation PowerPoint du programme des observateurs indépendants. Les objectifs fondamentaux sont de renforcer la confiance parmi les athlètes et le grand public, promouvoir l'indépendance et la transparence dans le processus de contrôle de dopage, promouvoir un traitement équitable de tous les athlètes et aider à améliorer les mesures antidopage actuelles. Grâce à ce programme, les observateurs indépendants sont les yeux et les oreilles du monde. Ils aident à instaurer la confiance des athlètes et du grand public envers le sport de haut niveau. Le premier rôle du programme est d'observer tous les aspects des opérations de contrôle de dopage ou seulement certains d'entre eux, avant et durant les Jeux ou toute autre compétition sportive désignés et d'établir un rapport indépendant et public sur ces activités de contrôle de dopage. Ces fonctions sont effectuées en toute indépendance et sans parti pris.

Les phases d'observation vont de la désignation des athlètes à leur notification, en passant par la vérification des procédures de justification thérapeutique, jusqu'au procédures d'appel, le cas échéant.

Parmi les principales manifestations auxquelles ont assisté les observateurs indépendants, on compte Les Jeux Olympiques de 2000 à Sydney, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2002 à Salt Lake City, les Jeux du Commonwealth de 2002 et les Championnats du monde de basket-ball masculin et féminin de 2002. Les compétitions de 2003 comprennent les Championnats du monde de ski de fond de la FIS, le Tour de France, les Championnats du monde juniors de la FIFA et la Coupe Davis de Tennis. Toutes les réactions à ces rapports ont été diffusées sur le site web de l'AMA. Les activités prévues pour 2004 comprennent la réunion des chefs d'équipe d'observateurs indépendants et, bien entendu, les Jeux Olympiques à Athènes.

LE PRESIDENT déclare que le programme des observateurs indépendants est la validation très importante des principales compétitions sportives. Des rumeurs de suppression de résultats de contrôles à l'occasion des Jeux Olympiques précédents courraient constamment. Désormais, avec le programme d'observateurs indépendants, elles ont toutes disparu.

DECISION

Le compte rendu d'activité du programme des observateurs indépendants est approuvé.

10.6 Standards et Harmonisation

10.6.1 Contrôles hors compétition - Compte rendu

M. KOEHLER annonce qu'il va faire circuler le Guide des athlètes pour le programme des contrôles hors compétition de l'AMA, pour examen avant de procéder à une présentation PowerPoint sur les Standards et l'Harmonisation.

A propos du programme de contrôles hors compétition en 2002 : 4634 contrôles ont été effectués sur 97 nationalités dans 56 pays. Il y a eu 464 contrôles sanguins et 40 mauvais résultats d'analyses (17 non-sanctionnés, trois avertissements, 17 sanctionnés et trois résultats en suspens).

Pour le programme de contrôles en 2003 : 4341 contrôles ont eu lieu ou sont en cours et en attente de confirmation; 630 échantillons sanguins ont été prélevés ou sont en cours, en attente de confirmation; 126 contrôles urinaires de l'EPO ont été réalisés ou

sont en cours, en attente de confirmation. On compte 22 mauvais résultats d'analyses jusqu'à présent.

Avant d'en venir à la discussion du programme de 2004, il souhaite rendre hommage à la contribution du Consortium pour un sport libre de dopage qui, durant les trois dernières années, a instauré le programme que l'on connaît actuellement.

10.6.2 Stratégie des contrôles hors compétition – 2004

M. KOEHLER annonce que le programme de contrôles pour 2004 s'effectuera en interne, c'est-à-dire l'intégralité de la gestion des contrôles. L'année prochaine donc, 2 000 tests urinaires et 400 contrôles sanguins sont prévus. L'obtention des informations de localisation des athlètes représentera la difficulté majeure. Les contacts sont en cours de négociation avec les ONAD et les laboratoires. Quant aux accords passés avec les Fédérations, ils seront re-rédigés pour être conformes au Code mondial antidopage.

A propos des contrôles hors compétition et du plan de répartition des contrôles pour 2004, on va se concentrer sur les pays n'ayant pas de programme antidopage. Les contrôles seront autant que possible effectués sans préavis. A partir d'une évaluation des sports (risque élevé, moyen, minime) et une évaluation de la potentialité des athlètes à utiliser plus ou moins des substances interdites. On se concentrera sur les athlètes de haut niveau les mieux classés en prévision des Jeux importants.

Pour ce qui est des contrôles avant les Jeux de 2004, un groupe d'action WADA/CIO/ATHOC sera chargé de la coordination des contrôles pré-Jeux et de la collecte d'informations de la part de tous les partenaires sur les contrôles réalisés par eux jusque là. L'AMA contrôlera les athlètes de haut niveau les mieux classés juste avant les Jeux Olympiques et coordonnera le contrôle avec le CIO dans les semaines qui précéderont les Jeux Olympiques et pendant leur durée.

10.6.3 Conclusions du symposium sur les contrôles hors compétition

M. KOEHLER annonce qu'il s'est récemment rendu à un symposium à Colorado Springs portant sur les contrôles hors compétition. Cette rencontre était organisée par l'AMA, accueillie par l'USADA et patronnée par l'USOC. Elle a compté la présence de sept ONAD, six FI, trois athlètes, un officier de contrôle de dopage, deux laboratoires, un CNO et l'AMA. Parmi les questions abordées il y a eu celle des contrôles sans préavis par opposition au contrôle avec court préavis, celle des directives concernant les informations de localisation, la question également des contrôles manqués et de la recherche d'indices. Concernant les contrôles sans préavis/bref préavis, il a été conclu que le sans préavis était le plus efficace et qu'il devait être pratiqué à tous les niveaux (international autant que national). Davantage d'importance devait être accordé aux athlètes internationaux et le contrôle avec un bref préavis pourrait être exigé en dernier ressort (préavis d'une à deux heures). Au sujet des dispositions sur les informations de localisation, on a conclu que les éléments de localisation étaient indispensables. Les FI et les FN doivent préciser aux athlètes que ceux-ci ne doivent transmettre ces informations qu'une seule fois (au système ADAMS qui est chargé de la diffusion de cette information aux personnes concernées. Par ailleurs, des rappels ou des avertissements devraient être adressés en cas d'absence d'informations de localisation. Des incitatifs à transmettre ces indications devraient être instaurés, tels que des tirages au sort, mais aussi des amendes et bien entendu des éléments d'éducation en ligne. Les conséquences doivent être prévues et en vigueur pour que les dispositions concernant l'information soient respectées (sanctions). C'est ainsi qu'il devrait être possible également de sanctionner les FN. En cas de contrôles manqués et quant à la question des collectes d'indices, il a été conclu que le but est de collecter les contrôles et non les contrôles manqués. Les formulaires de localisation doivent être la source principale d'information et trois contrôles manqués devraient entraîner une vérification et la violation des règles antidopage. Ce symposium, selon les commentaires en général, a donné une excellente occasion à un groupe exceptionnel d'aborder d'importantes questions de contrôles de dopage. Ces groupes de référence et l'organisation de symposiums restreints devraient

se poursuivre. L'AMA ne pourra que bénéficier de cette aide lorsqu'elle aidera les autres à mettre en application des modèles de règles, lorsque celles-ci seront produites. Et une étroite coopération conjointe est la clé du succès du contrôle antidopage.

Les résultats de 2003 pour l'IBU concernant l'athlète du Belarus devraient être modifiés pour indiquer une sanction de deux ans.

M. AJÁN se félicite de la clarté du rapport. Sa fédération a réalisé son 1157^e contrôle cette année, et on a noté 11 cas positifs. Dans le rapport, il lit « *pas de réponse* » ou « *refus* » ou « *Pas de sanction* », il aimerait savoir ce que cela signifie ?

M. KOEHLER répond qu'il est prêt à fournir des informations supplémentaires. Les non-sanctions de 2003 ont été en canoë car l'athlète a été contrôlé alors qu'il s'était retiré depuis quelque temps.

LE PRESIDENT insiste sur le fait que les contrôles que l'AMA financent ne sont pas sensés remplacer ou se substituer aux programmes antidopage déjà existants.

M. WALKER a vu une recommandation selon laquelle le département Standards et Harmonisation devait demeurer le plus restreint possible. Il connaît le directeur de ce département depuis environ vingt ans et se demande si l'AMA va procéder à une amputation.

LE DIRECTEUR GENERAL répond que le département a en effet été légèrement réduit, il a en fait été partagé en deux divisions : la Gestion du programme des contrôles hors compétition et le Secteur développement et politique du programme de contrôles antidopage à présent dirigé par M. Koehler. La question a été réglée.

DECISION

Le rapport sur le compte rendu d'activité du département Standards et Harmonisation est approuvé.

10.7 Science

10.7.1 Standards internationaux pour les laboratoires

LE DR RABIN annonce aux membres qu'il va procéder à un bref examen des standards et du processus d'élaboration. Pour ce qui est de l'harmonisation du Code, le but a été d'harmoniser certaines pratiques. Les standards internationaux sont les documents de niveau 2. A ce titre, ils s'imposent obligatoirement aux partenaires.

Le processus d'élaboration des Standards internationaux pour les laboratoires a eu pour effet l'envoi d'un premier projet de chaque document à chacun des secteurs concernés. La seconde version préparée s'est fondée sur les commentaires reçus. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le document que les membres ont dans leur dossier.

DECISION

Le rapport sur les Standards internationaux pour les laboratoires est approuvé.

10.7.2 Standard international pour la Liste des interdictions

LE DR RABIN demande aux membres de se reporter pour information aux documents de leur dossier.

DECISION

Le rapport sur le Standard de la Liste des interdictions est approuvé.

10.7.3 Standards internationaux pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

LE DR RABIN demande aux membres de se reporter pour information aux documents dans leur dossier.

S'il y a des questions ou des commentaires sur l'élaboration de ces standards, il y répondra volontiers.

DECISION

Le rapport sur les Standards pour les AUT est approuvé.

10.7.4 Projets de recherche pour 2003

LE DR RABIN informe les membres que 34 demandes de projets ont été soumis à l'AMA en mai 2003 et un projet depuis n'a pas donné suite. Les projets sont ceux de chercheurs de 21 pays des cinq continents. La comparaison avec les 12 pays de 2002 souligne l'universalité du programme. Les projets sont répartis en thèmes : neuf projets ont été soumis dans la catégorie *Composés et/ou Méthodes pour augmenter le transport de l'oxygène*; six projets l'ont été dans la catégorie *Stéroïdes anabolisants exogènes et endogènes*; un autre projet a été proposé dans la catégorie : *Composés et/ou Méthodes pour améliorer la croissance*; un projet a été soumis dans la catégorie *Technologies génétique et cellulaire appliquées au dopage*; et 16 projets ont été soumis dans la catégorie : *Projets divers liés à la Liste des substances interdites*.

En ce qui concerne la procédure, tous les projets ont été soumis à l'examen de panels indépendants d'experts scientifiques ainsi qu'à un examen éthique (local et au sein de l'AMA). Les propositions de recherche ont été examinées par le Comité Santé, Médical et Recherche le 7 septembre. Celui-ci a présenté ses recommandations au Comité exécutif qui les a approuvées le 23 septembre. Neuf projets ont ainsi reçu l'approbation pour 2003, parmi lesquels deux projets de recherche pour améliorer le test urinaire de l'EPO.

Deux projets relatifs aux *Composés et/ou Méthodes pour augmenter le transport de l'oxygène* ont été approuvés : *Amélioration de la détection de l'érythropoïétine recombinée dans l'urine avec utilisation de l'immuno-affinité chromatographique et GASEPO2 – un logiciel d'analyse pour étudier les images de l'EPO après concentration isoélectrique et double transferts*.

Trois projets relatifs aux *Technologies génétique et cellulaire appliquées au dopage* ont été approuvés : *influence des modifications de régimes sur les dynamiques de 13C/12C dans des stéroïdes urinaires sélectionnés*; *Détection de dopage avec testostérone-1*; et *Métabolites et excrétion de 3, 6, 17- androsténérone*.

Un projet relatif aux *Composés et/ou Méthodes pour augmenter le transport de l'oxygène* a été approuvé : *Application de la technologie de micro- déploiement pour la détection des modifications dans l'expression génétique après dopage avec de l'hormone humaine de croissance recombinée*.

Trois projets dans la catégorie intitulée *Projets divers liés à la Liste des substances interdites* ont été approuvés : *Dose des bêta-2 agonistes inhalés sur la performance athlétique chez les athlètes de haut niveau non-asthmatiques: signification pour la compétition ou pour les statistiques ?*; *Caractérisation et identification de la masse spectrométrique de l'insuline endogène et synthétique*, et *Mise au point de méthodes pour la détection d'abus des inhibiteurs aromatase anastrozole, létrozole et Vorozole dans l'urine*.

Les fonds de la recherche demandés en 2003 s'élèvent à USD 800 000 pour la première année (2003); USD 170 000 pour la deuxième année (2004) et USD 20 000 pour la troisième année (2005). Le Comité Santé, Médical et Recherche a décidé d'être extrêmement raisonnable en ce qui concerne l'engagement budgétaire envers les projets de recherche 2003, avec l'assurance que le reliquat du budget sera alloué aux projets ciblés arrêtés par l'AMA. Le Comité Santé Médical et Recherche (dopage génétique,

dopage sanguin et substances rapportées). Depuis 2001, les ressources financières engagées par l'AMA dans les projets de recherche ont diminué de manière significative. La volonté conjointe de combattre le dopage a été mise à mal par les problèmes budgétaires. C'est une situation inquiétante pour la recherche, certes le Comité Santé, Médical et Recherche traite de ces questions au jour le jour et fait des progrès sensibles, mais il reste encore beaucoup à faire et il est indispensable de soutenir sérieusement la recherche pour espérer des progrès.

LE DR SCHAMASCH fait remarquer que sans recherche, la lutte contre le dopage ne pourrait pas se poursuivre. L'AMA a besoin d'une collaboration accrue au niveau national. Il est toujours frustrant de voir les organisations engagées dans la recherche être les dernières à être mises au courant.

LE DR GERRARD soutient complètement le point de vue du Dr Schamasch et il encourage à poursuivre les efforts dans la lutte contre le dopage, car c'est ce que doivent les organismes sportifs et les gouvernements aux athlètes. Il félicite le Dr Rabin de son rapport.

LE PRESIDENT indique que la recherche est une niche que l'AMA est particulièrement bien placée pour occuper. Elle doit s'efforcer de faire tout ce qu'elle peut pour conserver à la recherche le niveau le plus élevé possible. L'AMA a procédé à des coupes dans les contrôles pour pouvoir maintenir la recherche à un certain niveau, mais si des fonds supplémentaires étaient disponibles, la recherche en bénéficierait en priorité.

M. FETISOV demande ce qu'il en est de la procédure à suivre pour obtenir une bourse de recherche. Treize instituts russes sont prêts à effectuer un travail de ce type sur des questions de dopage et il existe de nombreux spécialistes disponibles pour apporter leur aide.

M. PASCUAL indique que la recherche financée par l'AMA est devenue particulièrement importante. Il semble que tout ce qui ressemble à du dopage prend la direction de l'AMA. Désormais, l'AMA est l'une des principales institutions finançant les questions posées par le dopage.

M. FASULO aimerait savoir si les demandes ont été spontanées. L'AMA a-t-elle fait des appels d'offres aux types d'institutions qui lui semblaient susceptibles d'être intéressées pour ce type de recherche ? Il lui paraît que certaines techniques sont de plus en plus prévalentes, telles que les chambres à oxygène qui sont à la limite de l'acceptable. Il se demande si ce genre de thèmes sera dans la mire de l'AMA.

LE DR RABIN répond à M. Fetisov : l'AMA lance une procédure pour obtenir des propositions de recherche de mars à avril tous les ans, le délai étant fixé à la fin du mois de mai. L'AMA fait également connaître cette attribution de bourses de recherche dans les publications scientifiques.

A M. Pascual, il déclare qu'il espère que les gouvernements ne se dégageront pas de la recherche antidopage simplement parce que l'AMA existe. Celle-ci souhaite collaborer avec ses partenaires pour mettre au point des programmes plus ambitieux, à long terme ou plus coûteux.

Il reconnaît à l'intention de M. Fasulo que l'AMA doit augmenter la souplesse de son système. Elle doit se montrer pro-active et disposer des moyens pour prendre contact avec les meilleures équipes du monde et leur confier les questions qu'elle a définies. Disposer de cette souplesse, permettrait à l'AMA d'en faire plus dans le domaine génétique. Par ailleurs, il demeure encore énormément à faire sur le dopage sanguin. Si l'AMA veut pouvoir anticiper l'élaboration de nouvelles substances, c'est un domaine dans lequel elle doit aussi prendre de l'avance.

LE PRESIDENT garantit au Conseil de fondation que le Dr Rabin connaît parfaitement le jeu de la recherche et qu'il a oeuvré avec acharnement pour tenter de se procurer le versement de financements équivalents pour les programmes, en vue d'obtenir le meilleur rendement de ces travaux de recherche par rapport à l'argent investi.

En ce qui concerne les laboratoires, il félicite les amis cubains de l'AMA, notamment le Dr Granda Fraga pour l'accréditation du laboratoire de la Havane dernier venu sur la liste. Le Dr Schamasch assistera à son inauguration, en tant que représentant de la commission médicale du CIO et du Comité Santé, Médical et Recherche de l'AMA. Il souhaite d'excellents résultats au laboratoire cubain.

LE DR GRANDA FRAGA remercie le Président. C'est parce que le laboratoire cubain fonctionne conformément aux règlements de l'AMA et du CIO qu'il a obtenu son accréditation. Il espère que Cuba pourra contribuer efficacement aux projets de recherche de l'AMA

DECISION

Le rapport sur les projets de recherche de 2003 est approuvé.

11. Questions diverses

Précision

LE PRESIDENT demande aimablement à M. Barnes si celui-ci pourrait confirmer s'il a voté pour ou contre l'élection du Comité exécutif de 2004.

M. BARNES confirme qu'il a voté contre.

LE PRESIDENT fait observer qu'il s'est entretenu avec le directeur général au cours du déjeuner et il lui semble que la question des préoccupations exprimées en termes si généraux par M. DeVillers relatifs à des défauts dans le processus d'élaboration du budget et la manière dont l'AMA est gérée n'a pas été résolue de manière satisfaisante. Il lui semble impossible de poursuivre dans les six prochains mois sans connaître exactement en quoi consistent les inquiétudes des gouvernements, afin de rectifier la situation, s'il y a lieu. Etant donné que tous les gouvernements sont présents et puisqu'ils ont tous, à une exception près, approuvé ce budget pour 2004, il lui semble approprié de demander aux représentants des gouvernements présents de préciser ce qu'ils entendent par problèmes dans la procédure d'élaboration du budget et le style de gestion.

M. DEVILLERS précise que l'esprit avec lequel il a fait connaître ces préoccupations s'explique par le fait qu'il se sentait responsable, en tant que l'un des représentants des Amériques, d'oeuvrer à la conclusion d'un accord sur la question du programme des paiements, lequel permettrait aux Amériques d'honorer leurs engagements et d'acquitter leur part du budget de l'AMA. Il s'est retrouvé frustré lorsqu'il a entendu qu'il n'était pas possible de négocier une formule différente, car certains pays ou plutôt un pays n'acceptait pas le budget et n'était pas satisfait de la manière dont l'agence dépensait et fonctionnait et de son style de gestion autocratique. Ce n'est pas un avis personnel, mais comme on lui a fait part d'un point de vue proposé comme explication du refus de s'efforcer à trouver une solution au problème du paiement, il estime qu'il était de son devoir d'en informer le Conseil de fondation, afin que tous les membres soient au courant de la situation. C'est une impasse à son avis et même s'il ne croit pas que ce soit à lui de faire part des préoccupations des autres, il ne peut s'empêcher de faire savoir qu'on se trouve dans cette situation.

LE PRESIDENT comprend parfaitement l'impasse dont il est question. Néanmoins, il est soucieux, de même que le directeur général, en ce qui concerne le processus du budget qui a de toute évidence été accepté par tous les gouvernements présents dans la salle à l'exception d'un seul. Il ne comprend pas non plus les vagues interrogations sur le style de gestion. Si un ou plusieurs gouvernements ont des suggestions ou des reproches à formuler, il souhaite qu'ils soient précis à ce sujet afin que la direction puisse y remédier s'il y a lieu. Il comprend que M. DeVillers n'estime pas que ce soit à lui d'exprimer les inquiétudes des autres, mais ce n'est pas d'une grande utilité. Quelqu'un a-t-il des commentaires précis à ajouter ?

M. FETISOV remercie le comité des ministres du Conseil de l'Europe de son soutien à sa candidature au Conseil de fondation. Il est extrêmement heureux de la coopération russe avec les Etats européens. La Fédération russe se félicite de ce que l'AMA a accompli jusqu'à présent et il est pour sa part satisfait du budget. Il espère que tous les malentendus seront résolus au meilleur intérêt des athlètes et des entraîneurs.

LE PRESIDENT remercie M. Fetisov de ses commentaires. Quelqu'un d'autre a-t-il des commentaires à formuler ? Les membres du Conseil de fondation comprendront sa frustration. On lui a fait savoir indirectement que certains gouvernements ne souhaitent pas payer pour l'AMA ou y contribuer à cause de préoccupations sur la procédure d'élaboration du budget et le style de gestion de l'AMA. Le Budget 2004 a été considéré comme acceptable par tous les gouvernements sauf un. Il demande aux membres de l'aider à comprendre la difficulté que certains éprouvent avec le style de gestion.

Comme personne ne souhaite formuler de commentaires, il considère qu'il n'y a pas de problème de cette nature et suggère que le Conseil de fondation poursuive sa réunion.

Signature d'un protocole entre le Canada et la Fédération russe

LE PRESIDENT demande à M. DeVillers d'expliquer la signature du protocole entre le Canada et la Fédération russe.

M. DEVILLERS informe les membres que la signature du protocole entre le Canada et la Fédération russe fait suite à une entente souscrite à Moscou en décembre 2002, qui précise les mesures de coopération sportive entre le Canada et la Fédération russe.

Conférence sur les sanctions

LE PRESIDENT informe les membres que le directeur général a distribué le texte de son intervention à la Conférence de droit en Australie sur les sanctions. Les membres pourront ainsi constater par eux-mêmes comment le code tel qu'il existe tient compte de toutes les circonstances concevables qui permettent à un organisme de sanction de prendre toutes les mesures possibles, depuis pas de mesure jusqu'à la suspension de deux ans.

12. Prochaines réunions

LE DIRECTEUR GENERAL indique qu'il y a eu une petite correction aux dates de réunion proposées, la prochaine réunion du Conseil de fondation en 2004 aura lieu le 21 juin.

DECISION

La réunion du Comité exécutif aura lieu le 20 juin 2004, la réunion du Conseil de fondation aura lieu le 21 juin 2004.

La réunion suivante du Comité exécutif aura lieu le 21 novembre, la réunion du Conseil de fondation aura lieu le 22 novembre 2004.

LE PRESIDENT remercie tous les participants de s'être déplacés pour cette réunion. Il félicite l'ensemble personnel et le directeur général en particulier pour une réunion extrêmement bien organisée avec des documents soigneusement préparés. Il remercie également les interprètes de leur aide.

La séance est levée à 16h30.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT DE L'AMA